



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Notre projet

Pour la réussite de tous

PROJET D'ACADÉMIE 2024-2027



ÉDITO

Terre d'accueil, l'académie de Montpellier est attractive tant pour les familles que pour les personnels. Elle accueille une population scolaire souvent marquée par des difficultés sociales et scolaires. Elle peut compter sur des personnels engagés qui doivent être soutenus et encouragés. Avec une géographie contrastée, à la fois rurale, urbaine, maritime et montagnarde, l'académie se doit de déployer son projet en proximité dans chacun de ses territoires et de manière adaptée aux besoins des élèves. Notre nouveau projet d'académie décline ainsi les priorités pédagogiques et éducatives du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et les orientations stratégiques de la région académique en tenant compte de ces réalités territoriales et des besoins de la population scolaire et de la jeunesse de notre académie.

L'affirmation des valeurs de l'École, la réussite de tous les élèves qui passe par la maîtrise des savoirs fondamentaux et la réduction des inégalités, l'action portée collectivement avec les parents et les collectivités et partenaires, enfin le soutien aux initiatives et aux projets des professeurs et personnels en constituent les quatre grandes ambitions.

Ces quatre axes de notre projet d'académie répondent à une double exigence : le **bien-être des élèves**, qui conditionne leur réussite et en résulte, et la **qualité de vie professionnelle des personnels**, gage de leur épanouissement professionnel et de la réalisation de nos missions.



NOS EXIGENCES

- ✓ **le bien-être et la réussite des élèves**
- ✓ **la qualité de vie professionnelle des personnels**

Des lignes de force traversent également chacun de ces axes : la dynamique de **projets fédérateurs**, la **culture commune de l'évaluation au service de l'amélioration** des apprentissages des élèves, la lisibilité de notre institution à l'égard de nos partenaires, enfin la **confiance et le soutien** aux professeurs et personnels de notre académie.

Ce projet d'académie s'appuie sur l'expertise des conseillers, des corps d'inspection et des services académiques et de la région académique. L'une des nouveautés sera de tirer profit de la présence des services en charge de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport : à ce titre, les projets pédagogiques et éducatifs veilleront à rapprocher le temps scolaire du temps périscolaire et extrascolaire dans une relation de complémentarité et de cohérence, pour une prise en compte de tous les temps de l'enfant et du jeune comme individu, au-delà de son statut d'élève.

La mise en œuvre de ce projet d'académie s'appuie sur un pilotage par **pôles** au niveau académique et en proximité dans chacun des territoires dans le cadre des **réseaux pédagogiques territoriaux**. Les objectifs académiques sont déclinés et suivis à travers des indicateurs définis en cohérence avec les politiques prioritaires du Gouvernement. Ainsi, **six pôles académiques**, le pôle Valeurs, le pôle Égalité des chances, le pôle École inclusive, le pôle Évaluation, le pôle École et territoires et le pôle -3/+3 sont totalement engagés pour accompagner les **trente-et-un réseaux pédagogiques territoriaux** associant écoles, collèges et lycées.

L'écriture de notre projet d'académie a été guidée par la volonté de réaffirmer le sens de notre action, profondément humaine et humaniste, pour déployer une stratégie au service de la promesse républicaine de l'Éducation nationale : la réussite de la jeunesse du territoire de notre belle académie de Montpellier.

Que toutes celles et ceux qui ont contribué à son élaboration soient ici remerciés chaleureusement.

Bonne lecture !

« Déployer une stratégie au service de la réussite de la jeunesse du territoire de notre belle académie de Montpellier. »

Notre projet pour la réussite de tous

Le pilotage du projet de l'académie

PAGE 6

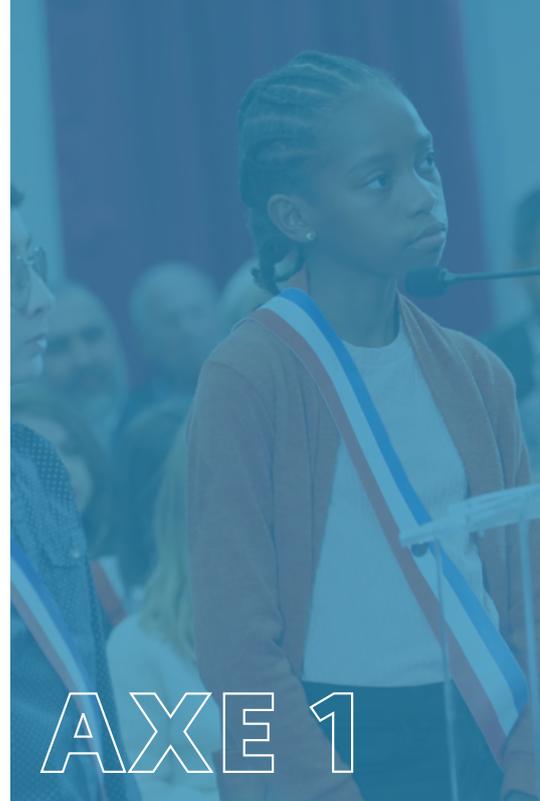
Un projet qui s'inscrit dans le cadre de la feuille de route de la région académique Occitanie

PAGE 8

L'académie de Montpellier en chiffres

PAGE 9

Les pôles pédagogiques de l'académie



AXE 1

Des valeurs partagées

PAGE 16

Priorité 1. Incarner, partager et transmettre les valeurs

PAGE 20

Priorité 2. Éduquer dans une académie attentive au bien-être individuel et collectif

PAGE 23

Priorité 3. Accueillir et scolariser tous les élèves dans leur diversité



GUIDE DE LECTURE

Ce document comporte un préambule, consacré à la présentation de l'académie et son fonctionnement, puis s'organise autour de 4 axes, correspondant aux ambitions de l'académie. **Chaque axe est développé en priorités, puis en objectifs, auxquels sont associés des leviers d'actions.**

En plus d'être une feuille de route, ce document a été pensé pour **servir de véritable guide comportant de nombreuses ressources.**



AXE 2

Des élèves en réussite

PAGE 32

Priorité 1. Assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux et élever le niveau des élèves

PAGE 38

Priorité 2. Accompagner les élèves vers des parcours d'orientation ambitieux

PAGE 45

Priorité 3. Renforcer la persévérance scolaire et favoriser la réussite dans le supérieur

Ainsi, au fil des pages, vous pouvez accéder aux différentes annexes :

✓ sur la version numérique, en cliquant sur les liens

(reconnaisables à cette mise en forme)

✓ sur la version imprimée, en scannant les QR codes



AXE 3

Des partenariats ambitieux

PAGE 54

Priorité 1. Conforter l'alliance éducative avec les parents

PAGE 57

Priorité 2. Ouvrir l'École sur son territoire

PAGE 64

Priorité 3. Promouvoir une culture ouverte et émancipatrice



AXE 4

Des femmes et des hommes engagés

PAGE 73

Priorité 1. Encourager la créativité et l'innovation au service des apprentissages

PAGE 77

Priorité 2. Former, accompagner les personnels et leur permettre d'évoluer professionnellement

PAGE 81

Priorité 3. Conforter l'égalité professionnelle au sein de l'académie

PAGE 83

Priorité 4. Veiller à l'épanouissement et au bien-être professionnel de chacun

LE PILOTAGE DU PROJET DE L'ACADÉMIE

Le projet de l'académie de Montpellier 2024-2027 **se déploie en cohérence avec la feuille de route de la région académique Occitanie**. Il est piloté au niveau académique et soutenu grâce à l'action des pôles pédagogiques qui permettent coordination des actions et dispositifs, transversalité et travail pluri-professionnel. Il sera **déployé en proximité dans chacun des réseaux pédagogiques territoriaux**. Le suivi et le pilotage de certaines actions seront présentés dans le cadre d'instances dédiées comme le Conseil académique des savoirs fondamentaux (CASF) et d'instances de dialogue social.

Un projet qui s'inscrit dans le cadre de la feuille de route de la région académique Occitanie

La région académique Occitanie, qui comprend les académies de Montpellier et de Toulouse, constitue l'échelon **de définition des orientations stratégiques, de mise en cohérence et de déploiement des politiques publiques sur le territoire régional**, dans les champs de :

- la formation professionnelle, initiale et continue et d'apprentissage ;
- l'information, l'orientation et la lutte contre le décrochage scolaire ;
- le numérique pour l'éducation ;
- la jeunesse, l'engagement et le sport ;
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- les relations européennes et internationales ;
- les systèmes d'information ;
- la politique d'achat public ;
- la politique immobilière de l'État.

L'action de la région académique Occitanie en faveur de ces politiques publiques **s'articule étroitement et quotidiennement avec celle menée par les académies de Montpellier et de Toulouse**. De manière croissante, elle est également liée aux efforts des directions des services départementaux de l'éducation nationale : en témoignent, par exemple, les interfaces développées en matière d'organisation du service national universel (SNU) et, plus récemment, d'organisation des concertations territoriales de transformation de l'offre de formation professionnelle scolaire.



La feuille de route stratégique de la région académique Occitanie se déploie dans le cadre **de deux lignes directrices** : ❶ **la promotion de l'égalité des chances et des territoires** et ❷ **le soutien et l'accompagnement des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation (ESRI)**



Focus : la feuille de route de la région académique 2021-2023

1 Promouvoir l'égalité des chances et des territoires

afin de permettre à chaque jeune, notamment ceux relevant du continuum de formation -3/+3, de **disposer des meilleures chances** de poursuites d'études et/ou d'insertion professionnelle.

Axe n°1 : déployer une politique de l'orientation partenariale en appui des EPLE (Établissement Public Local d'Enseignement)

Axe n°2 : contribuer à l'obligation de formation des jeunes de 16/18 ans

Axe n°3 : prévenir le décrochage scolaire

Axe n°4 : construire une offre de formation professionnelle agile, en partenariat avec la région et les acteurs économiques

Axe n°5 : développer l'apprentissage et améliorer l'insertion professionnelle

Axe n°6 : valoriser l'offre de formation continue

Axe n°7 : poursuivre la dynamique des campus connectés dans une dynamique d'équité des territoires

Axe n°8 : dynamiser les cordées de la réussite

Axe n°9 : développer les usages du numérique

Axe n°10 : soutenir l'ouverture internationale comme levier de réussite et d'insertion professionnelle

2 Accompagner et soutenir les acteurs de l'ESRI

afin de **valoriser le potentiel scientifique** de la région Occitanie et de **nourrir l'ambition d'excellence** en s'appuyant sur la richesse du maillage territorial formé par les deux principales métropoles et les villes universitaires d'équilibre.

Axe n°11 : accompagner la transition numérique des établissements d'enseignement supérieur

Axe n°12 : soutenir la vie étudiante et coordonner les acteurs territoriaux

Axe n°13 : dynamiser les politiques de site à travers le Contrat de plan État-Région (CPER) et le Plan de relance

Axe n°14 : soutenir l'innovation et valoriser les initiatives

Axe n°15 : nourrir la recherche en s'appuyant sur les potentialités offertes par les réseaux territoriaux adossés aux lycées

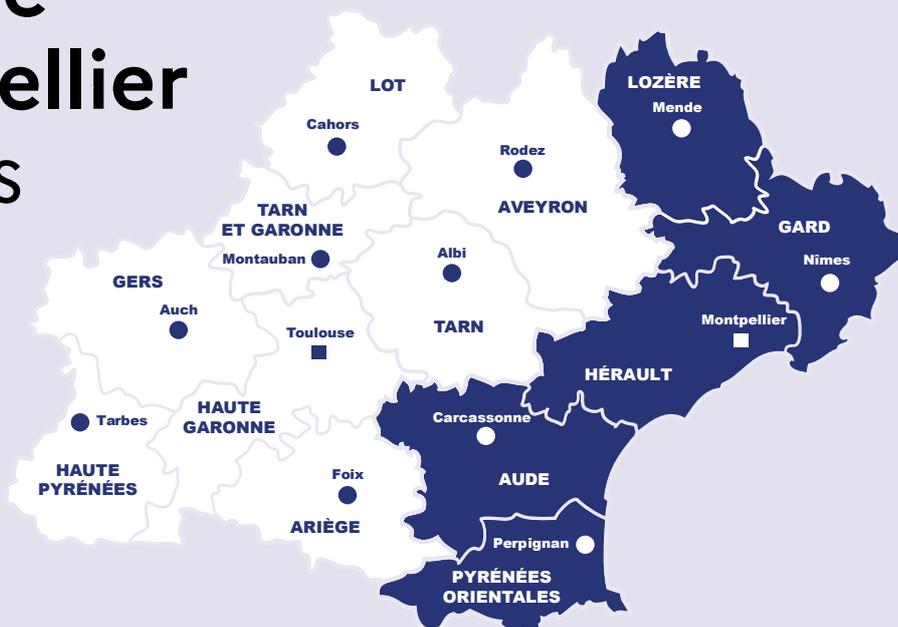
Ces deux lignes directrices structurent la feuille de route de la région académique 2021-2023, prochainement révisée dans le cadre d'un projet régional académique 2024-2026 articulé aux projets académiques des académies de Montpellier et de Toulouse.

À l'appui de ces deux lignes directrices, **15 axes** ont été identifiés comme autant d'objectifs qui, dans le cadre des compétences de la région académique, doivent contribuer, dans la diversité des territoires, à la réussite éducative de la jeunesse.



Présentation de la région académique Occitanie : services et gouvernance

L'académie de Montpellier en chiffres



ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

2067 écoles

445 collèges et lycées

211 établissements d'enseignement supérieur



ÉLÈVES

677 861 élèves et apprentis

106 182 étudiants



PERSONNELS

49 028 personnels

dont **+ de 35 000** enseignants

Les 6 pôles pédagogiques de l'académie

| LE PÔLE **VALEURS**

| LE PÔLE **ÉGALITÉ DES CHANCES**

| LE PÔLE **ÉCOLE INCLUSIVE**

| LE PÔLE **ÉCOLE ET TERRITOIRE**

| LE PÔLE **-3 + 3**

| LE PÔLE **DIAGNOSTIC ET ÉVALUATIONS**



Le pôle Valeurs

Le **pôle académique Valeurs** porte une **mission d'impulsion et de coordination des actions**.

Pour promouvoir une école républicaine, citoyenne, inclusive, équitable, durable et ouverte, trois axes de travail ont été définis et trois commissions ont été constituées au sein de ce pôle :

- **Valeurs de la République et laïcité**
- **Climat scolaire, prévention des violences scolaires et du harcèlement**
- **École promotrice de santé (EPSa) et citoyenneté**, en lien avec les 17 objectifs de développement durable (ODD)

La coordination des missions académiques au sein du pôle Valeurs et la mise en réseau des référents départementaux **permettent une meilleure lisibilité et un meilleur partage des actions éducatives sur le territoire académique**, ainsi que l'identification fine des besoins d'accompagnement et de formation des établissements.



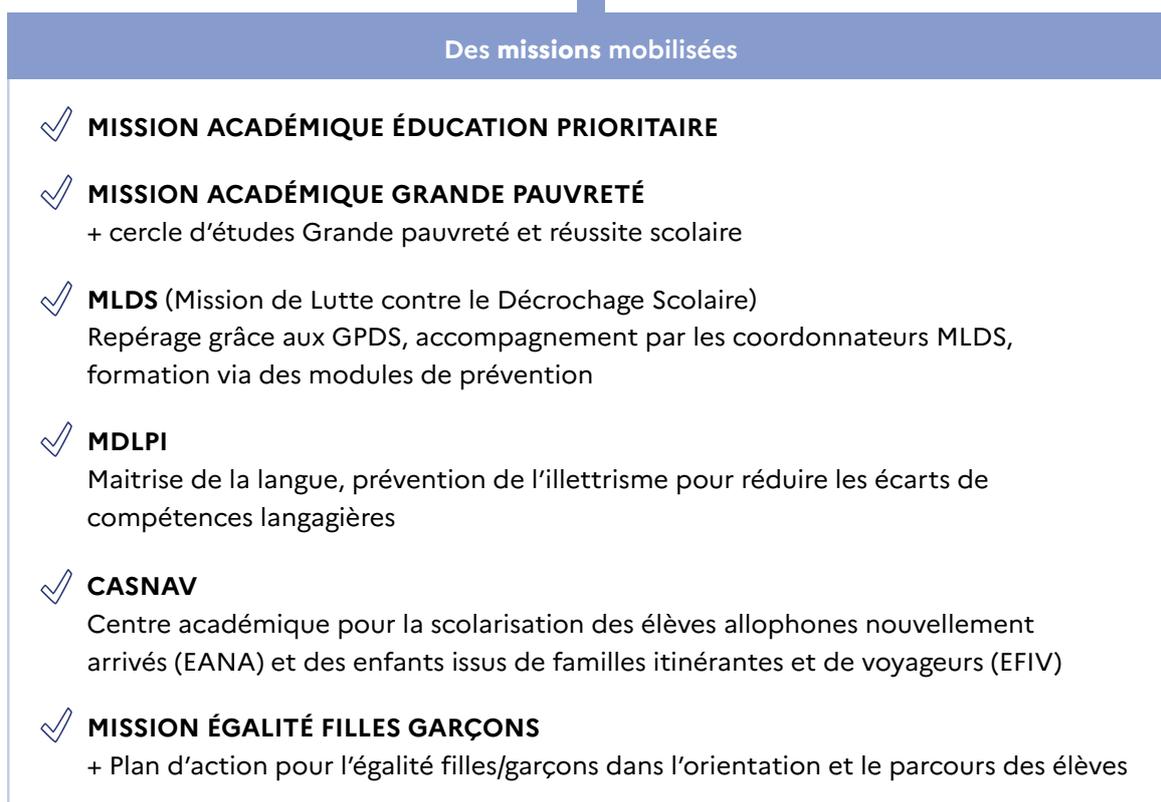
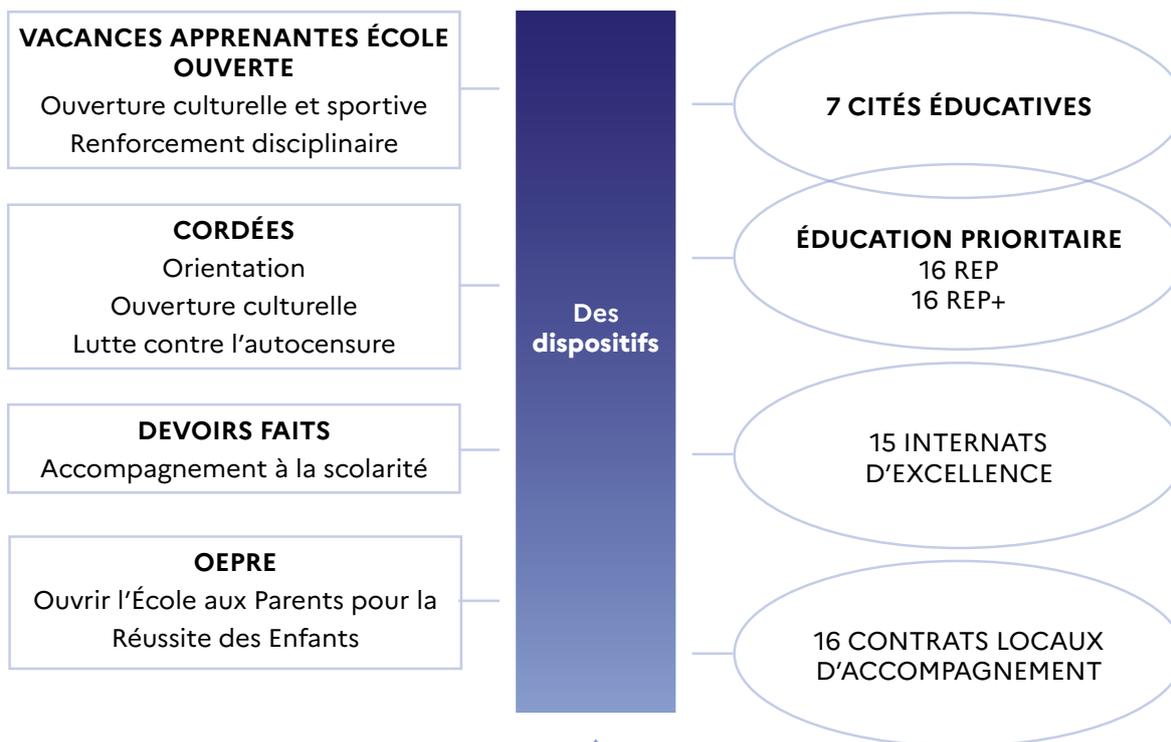
**Le livret académique
du Pôle Valeurs**

Le pôle Égalité des chances

Le pôle Égalité des chances de l'académie de Montpellier permet de coordonner des dispositifs de politique publique qui concourent à l'égalité des chances.



Livret académique
du pôle Égalité des chances



Le pôle École inclusive

Le pôle École inclusive assure la coordination et le pilotage de la stratégie académique pour le développement d'une école pleinement inclusive qui vise l'ambition pour la réussite de chacun, quels que soient ses besoins spécifiques.



Il concerne **tous les acteurs de l'école et les partenaires** qui œuvrent quotidiennement au service des élèves à besoins éducatifs particuliers.

La finalité de ce pôle est d'**apporter des réponses de premier niveau** aux personnels directement exploitables dans la pratique quotidienne de leurs activités professionnelles.

Les axes prioritaires :

- ✓ **Permettre la mise en œuvre des enjeux nationaux de l'école inclusive** pour viser un parcours de qualité adapté à chaque élève à besoins particuliers
- ✓ **Répondre de façon pratique aux besoins des personnels**, notamment en élaborant des outils accessibles et en développant des cadres de formations
- ✓ **Développer les missions de personne ressource** de l'école inclusive

Le pôle -3 + 3

Coordonné par la Direction de Région Académique à l'Information et à l'Orientation avec l'appui des corps d'inspection du second degré, **le pôle -3/+3** a pour objectif de **répondre aux enjeux de la transition secondaire/supérieur**. Son rôle est de permettre aux différents acteurs de mieux préparer les élèves à une poursuite d'études post-baccalauréat, collectivement et individuellement. **La charnière -1/+1 est particulièrement observée et accompagnée.**

Pour organiser son action, le pôle s'appuie sur :

-  les services de la **Division d'Analyse, de Prospective et d'Évaluation et Contractualisation (DAPEC)** pour son expertise statistique
-  les services de l'**École Académique de la Formation Continue** pour son expertise dans l'organisation et le développement de formations
-  **les réseaux de lycées** pour appréhender les besoins des établissements dans leurs territoires et les corrélés aux dispositifs académiques de formation



Le pôle est **partenaire du projet COMPAS** (CONstruire et Mûrir son Projet d'Accès au Supérieur), en particulier autour de deux axes forts :

- 1 la **formation** des médiateurs de l'orientation
- 2 la **consolidation** d'un continuum pédagogique entre les lycées et les structures de l'enseignement supérieur

À cet effet, le représentant de l'université de Nîmes en charge du pilotage de l'action aux côtés du rectorat est membre du pôle.



Le projet COMPAS

Dans ses actions, le pôle -3/+3 vise à :

- **assurer** la préparation, le suivi et l'évaluation des formations de réseaux de lycées autour des enjeux de la poursuite d'études après le baccalauréat
- **accompagner** particulièrement la poursuite d'études des bacheliers professionnels en sections de préparation au BTS
- **impulser** des actions pédagogiques disciplinaires ou transversales pour préparer les élèves lorsqu'ils sont au lycée et diminuer le décrochage dans le supérieur

Le pôle diagnostic et évaluations : une évaluation au service de la performance académique

L'objectif majeur du **pôle diagnostic et évaluations** est de **contribuer à l'amélioration de l'action éducative** en analysant, au regard des objectifs du projet d'académie et des politiques nationales, les résultats et impacts des stratégies impulsées en :

- ✓ se dotant d'**indicateurs adaptés**
- ✓ produisant des **analyses**
- ✓ mettant à disposition et en échangeant des **données**

Les données et indicateurs sont mis à disposition à **différentes échelles** : circonscription, réseau pédagogique territorial, réseau de lycées, département et académie.

Le pôle a en particulier la charge de l'analyse des évaluations nationales des élèves et de l'évaluation des écoles et établissements.

Ses activités concourent :

- au développement d'une **culture de l'évaluation**
- à l'élaboration et la mise en œuvre des **évaluations**
- à l'analyse de résultats et la formulation de **préconisations**

Le pôle École et territoire

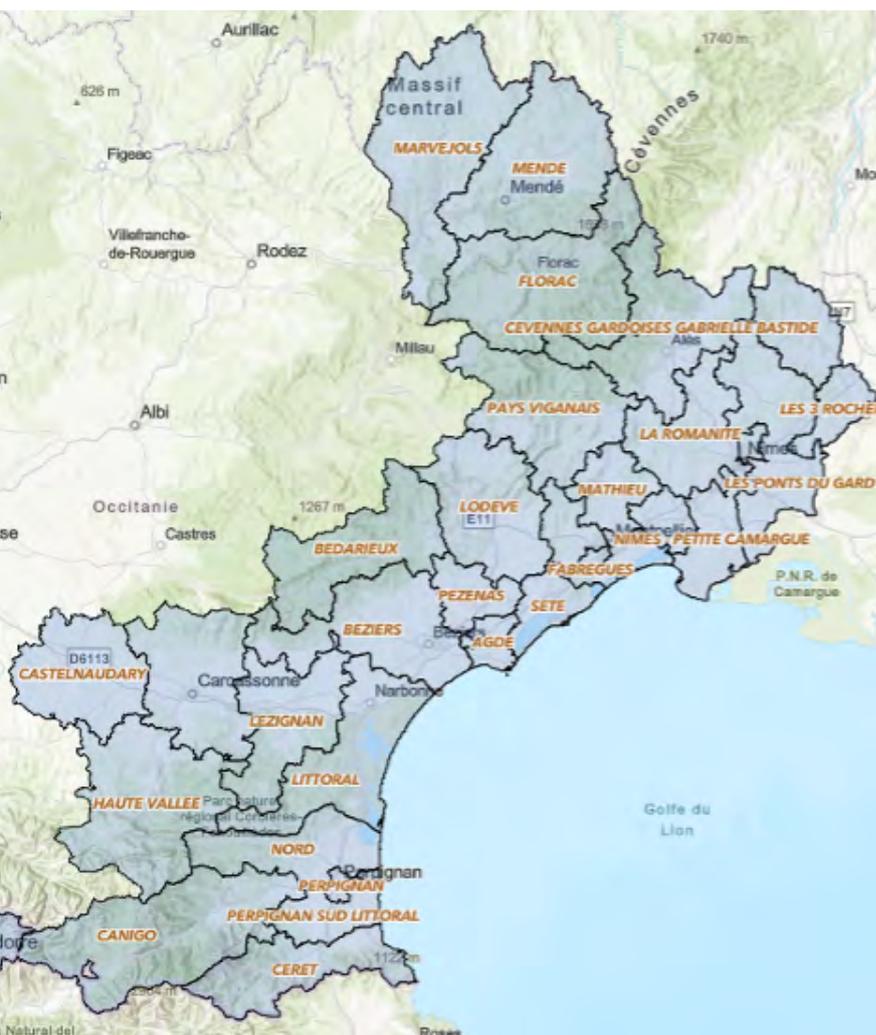
Le pôle École et territoires a permis de mettre en place une organisation en réseaux pédagogiques territoriaux (écoles, collèges, lycées) pour agir en proximité et avec efficacité par unité éducative et bassin de vie. Ces réseaux constituent désormais l'échelle territoriale de référence et le moteur de toute action de transformation.

Les réseaux pédagogiques territoriaux, définis à partir du parcours des élèves de la maternelle au post-baccalauréat, regroupent les écoles et les établissements d'un même secteur géographique : écoles, collèges, lycées professionnels, lycées généraux, technologiques, polyvalents et agricoles.

Les réseaux de l'éducation prioritaire ainsi que les cités éducatives s'inscrivent dans la cohérence académique des réseaux écoles – établissements.

Le réseau :

- permet de donner aux élèves et à leur famille une **meilleure lisibilité des parcours possibles**
- contribue à **faciliter l'engagement des élèves, à consolider leur ambition et à les rendre plus mobiles**
- participe à la **construction d'une nouvelle alliance éducative**



Carte des réseaux pédagogiques territoriaux

La mise en réseau permet aux écoles et aux établissements d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie pédagogique et éducative de proximité.

Le tout en cohérence avec les orientations nationales et académiques et en relation étroite avec les partenaires locaux.

Elle facilite les continuités inter-cycles, interdegrés, le continuum bac-3/bac+3. Enfin, elle assure la cohérence pédagogique et la complémentarité de l'offre de formations sur le territoire.



AXE 1

DES VALEURS PARTAGÉES

Faire vivre les valeurs de la République et le principe de laïcité dans une académie accueillante et inclusive



NOS PRIORITÉS

Incarner, partager et transmettre les valeurs

Éduquer dans une académie attentive au bien-être individuel et collectif

Accueillir et scolariser tous les élèves dans leur diversité

PRIORITÉ 1 :

INCARNER, PARTAGER ET TRANSMETTRE LES VALEURS

L'école est le lieu du **vivre-ensemble** pour former les citoyens de demain autour des valeurs de la République et du principe de laïcité. Pour cela, l'académie s'appuie sur différents leviers et sur les instances portées par le **Pôle Valeurs**.

Objectif 1. Former et soutenir les personnels pour faire vivre les valeurs de la République et le principe de laïcité

L'enjeu est de **faire vivre les valeurs** dans le quotidien de la classe, au cœur des enseignements et des actions éducatives qui s'appuient sur l'interdisciplinarité et la pédagogie de projet, donnent du sens aux apprentissages et favorisent l'engagement des élèves. Au-delà, ce sont tous les personnels de l'académie qui **incarnent et font vivre ces valeurs partagées** dont le principe de laïcité garantit le respect.

20 mesures énoncées le 23 juin 2023 doivent **permettre aux élèves de mieux comprendre les enjeux de la transition écologique** dans le cadre des enseignements. Elles encouragent l'engagement civique des élèves, valorisent l'action des éco-délégués, partout sur le territoire et font des écoles et des établissements scolaires des lieux en transition écologique, dans leur fonctionnement et dans leur bâti, en lien avec les collectivités territoriales mais également les partenaires associatifs.



20 mesures pour la transition écologique



INDICATEURS CLÉS

12 634 soit **26% des personnels formés** aux valeurs de la République et au principe de laïcité (toutes catégories confondues) entre 2021 et 2023.

Objectif-cible : 100% des personnels formés en 4 ans.

3 dispositifs de formation de référents « Éducation au Développement Durable (EDD) »

1 000 personnels de l'académie, majoritairement issus de l'encadrement, **acquièrent tous les ans une culture juridique** dans les domaines suivants : harcèlement scolaire, droit des familles, protection de l'enfance, procédures disciplinaires des élèves, sécurité en établissement, valeurs de la République et laïcité.



✓ LEVIERS

Achever le plan de formation de tous les personnels aux valeurs de la République et au principe de laïcité pour :

- construire des projets mettant à l'œuvre une **pédagogie des valeurs**
- aider au **traitement des situations** concrètes

Promouvoir une culture commune de la vigilance et une posture de **déontologie**

Développer dans le cadre du plan académique de formation continue des personnels **des modules de culture juridique** sur des thématiques diversifiées

Développer l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) en lien avec le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI)

Proposer aux personnels d'éducation un parcours de formation Éducation au Développement Durable (EDD) ambitieux, construit en mobilisant différents partenaires (centres de recherche, institutions publiques, associations...) afin qu'ils mettent en œuvre des projets impliquant les élèves sur les thématiques de la transition écologique



RESSOURCES



Le livret académique du Pôle Valeurs



La charte de la laïcité



Une ressource en langue régionale : **la charte de la Laïcité bilingue français catalan**



Un dispositif d'autoformation à destination des lycéens et des personnels : le B.A. – BA du climat proposé par le CNED



Le guide de l'usage des réseaux sociaux

Objectif 2. Construire des projets fédérateurs autour des valeurs dans chaque établissement

Cible : un projet fédérateur porté dans chaque école et chaque Établissement Public Local d'Enseignement (EPLE)

Construire un projet fédérateur sur les valeurs consiste à :

1. **établir** un état des problèmes et des besoins
2. **identifier** les actions et les enseignements qui contribuent déjà à ce projet au sein de l'établissement
3. compléter ou redéfinir les actions existantes pour **l'enrichir**
4. faire système de ces différents éléments autour des acteurs qui le dynamisent pour **lui donner du sens et mieux le partager**

✓ LEVIERS

Installer un **référént « pôle valeurs »** dans chaque réseau pédagogique territorial pour valoriser, coordonner et diffuser les bonnes pratiques

Développer une unité de **personnes ressources du premier degré**

Mettre en place et faire vivre le **Comité d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE)** qui mobilise les différentes catégories d'acteurs dans tous les établissements et à l'échelle des réseaux pédagogiques territoriaux. Le Conseil d'École est l'instance pour le premier degré qui va pouvoir également répondre à cette mobilisation au service de la mise en œuvre d'actions pédagogiques et éducatives s'intéressant aux questions de santé (incluant la santé humaine, la santé émotionnelle, la santé), de développement durable et de citoyenneté



Objectif 3. Renforcer la démocratie scolaire et favoriser l'engagement des élèves

INDICATEURS CLÉS

22 élèves siègent au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL), présidé par la rectrice d'académie

86,7% des collèges de l'académie disposent d'un Conseil de Vie Collégienne (CVC)

Chaque année, une **cinquantaine** d'écoles et d'établissements scolaires **engagent leurs élèves dans des concours éducatifs** qui ont une portée juridique et institutionnelle

Dans chaque département, des élèves délégués des CVC et éco-délégués sont **formés avec les référents Éducation au Développement Durable (EDD) sur les enjeux partagés de la démocratie scolaire et des objectifs de développement durable** en lien avec les collectivités territoriales et des partenaires associatifs

✓ LEVIERS

Permettre aux élèves de s'exercer à la citoyenneté et d'exercer leur citoyenneté en favorisant leur implication dans différentes instances :
conseil de classe, conseil de vie collégienne et lycéenne, CESCE...

Accompagner l'engagement des élèves dans les différentes missions et actions :
- **délégués** de classe
- **éco-délégués** pour sensibiliser les autres aux enjeux environnementaux, porter des projets pour faire évoluer les pratiques et engager son établissement dans la transition écologique
- **associations lycéennes** : contribuer à l'animation socio-culturelle du lycée
- **médias scolaires** : informer et favoriser l'expression des élèves

Poursuivre le développement du Service National Universel (SNU) et des « classes et établissements engagés » dans l'académie

Poursuivre les actions convergentes des missions Éducation au Développement Durable et celle de la vie collégienne en poursuivant les dispositifs des journées départementales et académiques des éco-délégués ainsi que la promotion du **prix de l'action éco-déléguée de l'année**



Développer le sens du collectif et de l'engagement sportif en s'appuyant sur les partenariats avec la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Renforcer la culture juridique et institutionnelle des élèves ; assurer la mise en œuvre du dispositif d'éducation au droit et à la citoyenneté avec « le passeport Educudroit »

Promouvoir les concours éducatifs qui favorisent l'acquisition chez les élèves de connaissances et de compétences juridiques et institutionnelles, comme « Découvrons notre constitution » ; « Le concours des droits fondamentaux » ; « Le parlement des enfants » ; « La coupe des élèves citoyens » ; « La journée du droit dans les collèges », etc.

PRIORITÉ 2 : ÉDUIQUER DANS UNE ACADÉMIE ATTENTIVE AU BIEN-ÊTRE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Le bien-être individuel concourt au bien-être collectif et réciproquement. Il est essentiel à la réussite des personnels dans leurs projets de développement professionnel, à celle des élèves dans leur scolarité. La santé mentale des jeunes constitue par ailleurs l'un des enjeux de santé publique. La mobilité européenne des personnels permet de découvrir et de comparer de nombreuses initiatives contribuant à l'amélioration du bien-être des élèves et des personnels dans les écoles et les établissements, dans d'autres systèmes éducatifs.

Objectif 1. Conforter une école promotrice de santé

✓ LEVIERS

Associer les familles en leur permettant de connaître et de s'impliquer dans les **actions promotrices de santé individuelle et collective** concernant :

- **la santé-environnement** : approche « one health », en lien avec les



17 objectifs de développement durable

- **la santé au sens large** : journées portes-ouvertes présentant ces actions, participation des familles à des actions éducatives ...

Renforcer la pratique d'une activité sportive chez les jeunes, notamment en intégrant les 30 minutes d'Activités Physiques Quotidiennes (APQ) aux projets d'école et en développant le dispositif « 2h de sport en plus au collège »

Développer les synergies entre les services Jeunesse, Engagement et Sport pour favoriser les liens avec les clubs sportifs et les fédérations sportives

Tisser et maintenir des partenariats avec des associations dont les actions, complémentaires des enseignements, sont liées au bien-être et à la santé, faire vivre les associations sportives et socio-éducatives, consolider les actions des associations sportives en augmentant le nombre de licenciés

Saisir l'opportunité des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 pour partager les valeurs de l'olympisme et du paralympisme et susciter un engouement pour une nation sportive

Inscrire les actions, engagées ou envisagées, au service de la santé, de l'environnement, et de la citoyenneté **dans une démarche de projet** (à l'échelle de la classe, de l'école de l'établissement, du réseau pédagogique) adossée aux apprentissages



RESSOURCE



Une ressource visant à accompagner les démarches de projet en matière de santé : [un genial.ly](https://ungenial.ly) accompagnant la mise en place des séances d'éducation à la sexualité

Objectif 2. Créer les conditions pour des élèves sereins, autonomes et responsables



LEVIERS

Développer les compétences psycho-sociales et les cours d'empathie dès l'entrée à l'école, et former les personnels aux compétences psycho-sociales et à l'écoute active

S'appuyer sur les constellations plans français/maths/maternelle pour engager un travail d'équipe sur la compréhension du retour didactique mais également psychologique et affectif des élèves

Prendre en compte la parole de l'élève pour développer sa confiance : en soi, en l'école, en l'adulte (professeurs, encadrants, parents...)

Sécuriser les élèves et faire de l'établissement un lieu dans lequel les élèves s'épanouissent en les impliquant dans le fonctionnement de l'établissement

Envisager des lieux de convivialité propices aux échanges et au bien-être et penser les temporalités de la journée

Accompagner la labellisation des établissements en démarche de développement durable pour impliquer les élèves et la communauté éducative dans des projets et faire de l'école un lieu d'apprentissage du développement durable et d'engagement collectif pour la transition écologique



RESSOURCE



[Page Eduscol](#)
« Développer les CPS (Compétences Psycho-Sociales) »

Objectif 3. Mobiliser personnels et élèves contre toutes les formes de discrimination et de harcèlement



INDICATEURS CLÉS

Dispositif pHARe 2022-2023

1 262 écoles primaires actives, dont 68% chartes validées

210 collèges actifs, dont 90% chartes validées

680 élèves ambassadeurs estimés en collège

860 adultes du 1^{er} et 2nd degré inscrits au plan de formation

Label « égalité filles garçons » en 2023

19 collèges labellisés

15 lycées labellisés

249 référent(e)s « égalité filles / garçons »



LEVIERS

Poursuivre la mise en place du label égalité fille-garçon en établissement

Prévenir les manifestations de l'homophobie et de la transphobie dans l'enceinte des établissements via l'Observatoire académique des discriminations LGBT

Poursuivre le déploiement du dispositif pHARe et les formations associées pour :

- sensibiliser aux phénomènes de harcèlement et de bouc émissaire
- repérer et soutenir les élèves en souffrance
- lutter contre toutes les formes de violence



RESSOURCES



Programme pHARe



Une ressource en langue régionale : **El Violentòmetre** en version catalane et un atelier de prévention des violences de genre et du harcèlement en milieu scolaire.

PRIORITÉ 3 :

ACCUEILLIR ET SCOLARISER TOUS LES ÉLÈVES DANS LEUR DIVERSITÉ

L'académie est engagée dans une **démarche d'école inclusive pour améliorer l'accompagnement de tous les élèves** à besoins éducatifs particuliers dans les classes.

Objectif 1. Permettre une égalité d'accès à l'école pour tous les élèves, dans une académie pleinement inclusive

Il s'agit avant tout d'améliorer les parcours des élèves et la valorisation des structures, dispositifs et pratiques favorisant la mise en œuvre d'une école pleinement inclusive.

INDICATEURS CLÉS

Taux d'accompagnement des élèves bénéficiant d'une prescription MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------|-------|-------|-------|------|
| Académie | 96,9% | 97,1% | 98,1% | 98% |
| National | 93,8% | 93,8% | 93 % | 94% |

Source : DSP 2022, enquêtes AESH



✓ LEVIERS

Développer la communication autour de l'école inclusive, notamment en assurant un réseau académique et partenarial fort

Favoriser l'ouverture de dispositifs et le développement de formes d'accompagnements pour répondre à la diversité des besoins des élèves en situation de handicap et permettre leur réussite en milieu « ordinaire »

Mettre en cohérence les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) et les réseaux pédagogiques territoriaux pour élaborer une stratégie commune afin de viser une école pleinement inclusive en réseaux pédagogiques territoriaux

Accompagner l'évolution des PIAL en Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS)

Accompagner et former les personnels pour passer de « l'inclusion des élèves à besoins particuliers » à « l'inclusion des élèves ». Renforcer la formation des enseignants, des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) et des personnels d'encadrement

Favoriser l'accès aux formations spécialisées : CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive), FLE (Français Langue Étrangère), FLS (Français Langue Seconde)...



RESSOURCE



Guide de l'École inclusive

Objectif 2. Promouvoir l'égalité des chances, la mixité et la solidarité au cœur des classes

Accueillir, évaluer et scolariser tous les Enfants Allophones Nouvellement Arrivés (EANA) et les Enfants de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV) dans la diversité de leurs profils, en dispositifs et en classes ordinaires

L'académie s'appuie sur l'accompagnement du Centre Académique pour la Scolarisation des élèves allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs (CASNAV).



INDICATEURS CLÉS

90% : évaluation initiale des EANA - **Objectif : 100%**

83% : accompagnement en dispositif spécifique inclusif des EANA - **Objectif : 90%**

81% : accompagnement en dispositif spécifique inclusif des EFIV - **Objectif : 90%**

84% : taux de réussite au DELF, qui évalue le niveau de Français langue seconde (FLS) - **Objectif : 95%**

80% : taux d'EFIV en retard scolaire (au moins un an) - **Objectif : 50%**

Taux de scolarisation des enfants issus des bidonvilles : **51%** si habitat en bidonvilles et **90%** des enfants vivant désormais en habitat d'urgence, temporaire ou pérenne - **Objectif : 95%**

60% : taux estimé d'absentéisme des élèves de familles gitanes - **Objectif : 10%**



LEVIERS

Valoriser le plurilinguisme des enfants de familles gitanes par l'enseignement bilingue français-langue régionale comme levier de l'inclusion scolaire

Poursuivre le soutien et l'accompagnement des équipes, en renforçant toutes leurs compétences, notamment interculturelles et plurilingues

Créer les conditions du retour à l'école, de la persévérance scolaire et de la réussite des élèves les plus précaires, comme les enfants issus des bidonvilles et une partie des jeunes gitans, qui constituent une des spécificités de notre académie (mission académique dédiée)



RESSOURCES



Page académique du CASNAV



Ressources pédagogiques pour EANA et EFIV

Porter une attention particulière aux élèves en situation de grande pauvreté

Plus que d'autres encore, notre académie est concernée par la pauvreté des familles, la précarité des parents et des élèves. Car si notre territoire est attractif pour les familles et pour les étudiants, il se distingue aussi par l'un des **plus forts taux de chômage**, en particulier chez les jeunes, l'un des **plus forts taux de pauvreté**, et de **très importants contrastes sociaux et culturels**.

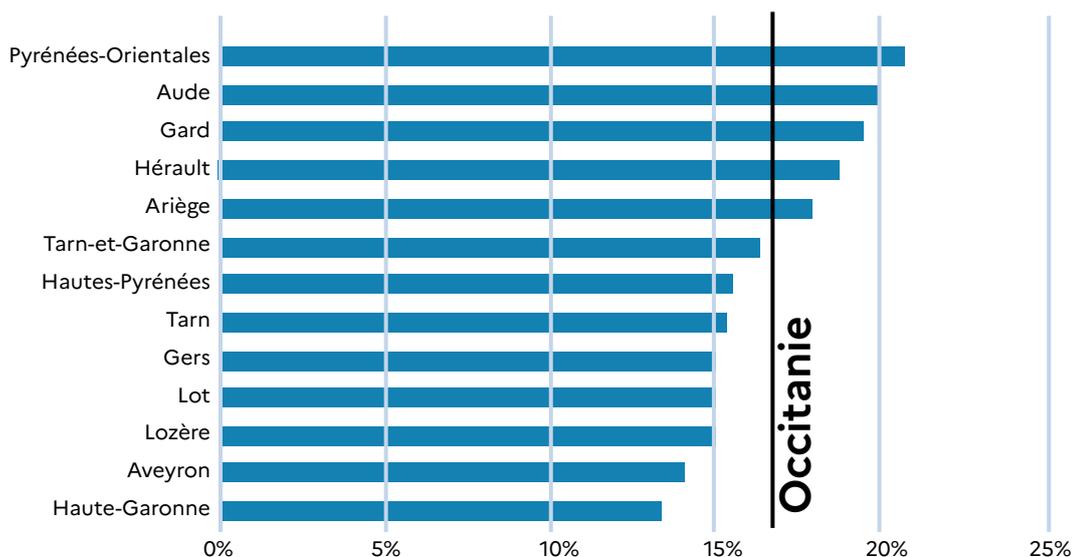
Quand notre pays compte un enfant sur 10 en situation de pauvreté, l'Occitanie en compte 1 sur 5, ce qui n'est pas sans répercussion sur les parcours scolaires des élèves. Les difficultés économiques, les déficits sociaux, culturels font barrage à leur réussite, à leur persévérance scolaire, à leur ambition, et à leur insertion sociale et professionnelle.

La fragilité physique ou psychique induite par la fragilité économique ou sociale constitue également des freins, dans la mesure où elle ne prédispose pas à être réceptif aux apprentissages, curieux des savoirs et donc en situation optimale de réussite.

Les enjeux de réussite éducative sont donc de taille dans notre académie, en raison de ce contexte socio-économique moins favorisé que la moyenne nationale, mais aussi d'une dispersion sociale forte et de réelles inégalités de territoire.

INDICATEURS CLÉS

Taux de pauvreté en 2020 en Occitanie (publié en octobre 2023)



Source : Insee, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4301249>

✓ LEVIERS

Permettre aux élèves et aux adultes de changer leur regard sur la pauvreté, former les personnels à une meilleure connaissance des conditions de vie des familles en grande précarité : cercle d'étude académique Grande Pauvreté et Réussite Scolaire (GPRS)

Renforcer les partenariats : ATD ¼ Monde, Centre de Ressources Illettrisme Alphabétisation (CRIA)...

Lutter contre toutes les formes de difficulté scolaire pour mieux répondre aux besoins spécifiques des jeunes, améliorer l'efficacité des apprentissages et la fluidité des parcours en vue d'une meilleure insertion sociale et professionnelle

Identifier les démarches et les outils pour favoriser l'équité dans les trajectoires scolaires, accroître le niveau de qualification, qui reste faible dans notre académie, et favoriser les poursuites d'études et une meilleure insertion professionnelle

Construire une école plus juste et positive, qui valorise les acquis en veillant au bien-être des élèves qu'elle accueille, en prenant davantage en compte l'ensemble de leurs conditions de vie



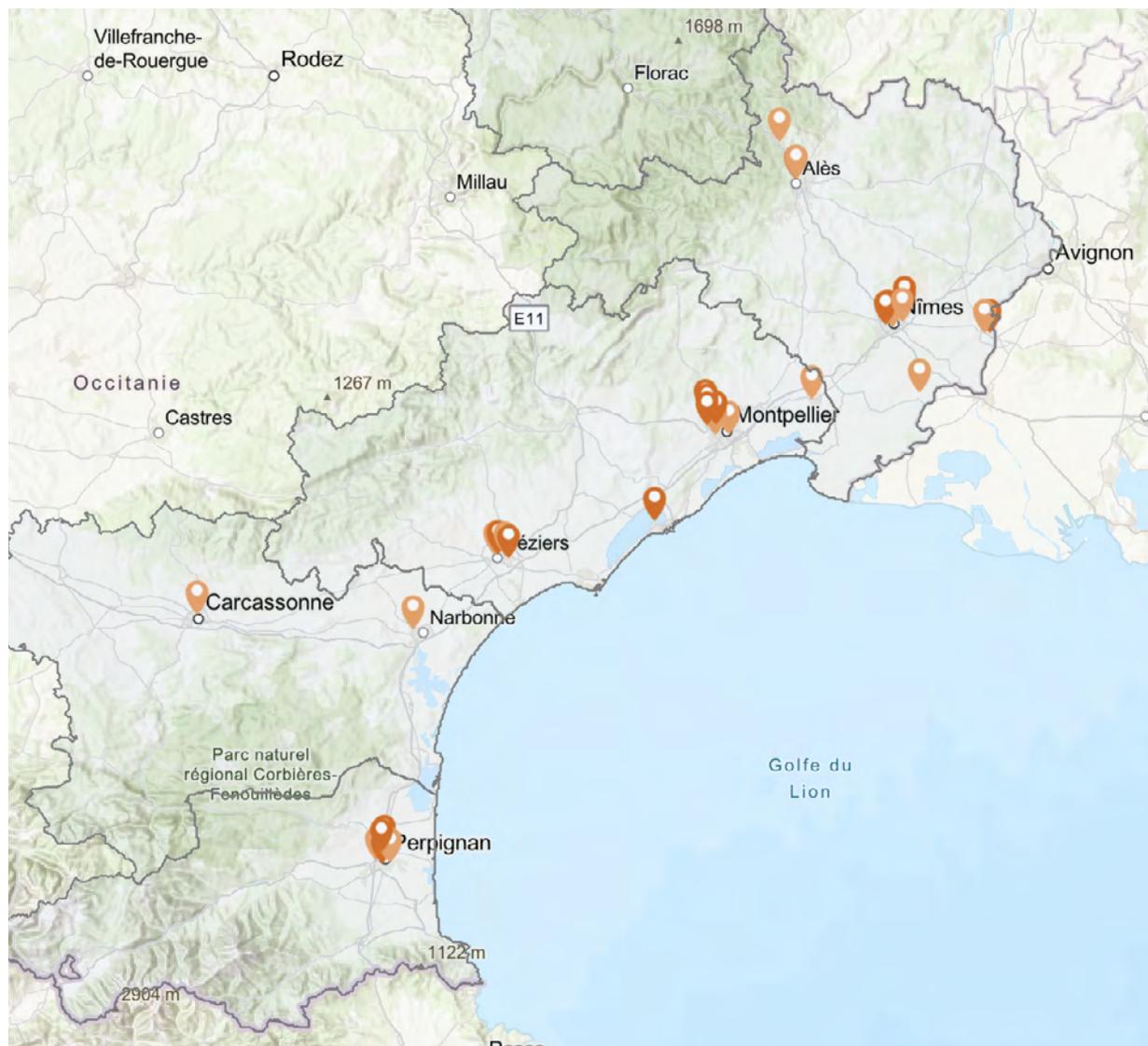
RESSOURCE



Le bilan de la stratégie pauvreté 2022



Objectif 3. Favoriser l'ambition scolaire dans les réseaux d'éducation prioritaire



En 2023, l'académie de Montpellier compte **16 réseaux d'éducation prioritaire (REP)** et **16 réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP +)**.

Depuis la rentrée 2017, la politique de dédoublement des classes dans les écoles de l'éducation prioritaire s'est progressivement déployée en CP, CE1 et GS. En CP et CE1, la proportion de classes dédoublées (14 élèves ou moins) est de 90% en éducation prioritaire.

✓ LEVIERS

Développer une culture de réseau en s'appuyant sur les instances (comité de pilotage, conseil école collège) et les actions inter-degré pour nourrir le désir d'école, augmenter le niveau de tous les élèves et redonner du sens aux études

Évaluer et faire évoluer les dispositifs au regard des résultats des élèves

Accompagner les personnels enseignants en éducation prioritaire en s'appuyant sur les apports de la recherche et les inscrire dans une démarche de développement professionnel

Accompagner spécifiquement les nouveaux personnels en éducation prioritaire en généralisant les temps d'accueil et de formation, la diffusion d'outils partagés, la mise en place éventuelle de tutorat et la promotion du parcours magistère

« Enseigner en EP »
en auto-inscription



Diffuser les priorités du référentiel d'éducation prioritaire



RESSOURCE



Le Pearlrees de l'éducation prioritaire





AXE 2

DES ÉLÈVES EN RÉUSSITE

Construire des parcours de réussite pour tous les élèves au plus près des territoires

Avec des territoires contrastés et une population scolaire parfois en difficulté, **l'académie de Montpellier doit permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux** lui donnant la possibilité de s'engager dans un parcours de réussite le menant à un diplôme.

Pour cela, le parcours de formation de chaque élève doit être pensé dans le sens de la continuité, de l'école maternelle vers le lycée puis l'enseignement supérieur et/ou l'insertion professionnelle.

Les moments de transition inter-cycles et inter-degrés doivent faire l'objet d'une vigilance particulière. Il s'agit de **rechercher le meilleur accompagnement possible de chaque élève au plus près de son territoire de vie**. Les réseaux pédagogiques territoriaux constituent l'échelon territorial pertinent pour développer une offre de formation cohérente, lisible et équilibrée, comme pour l'accompagnement du parcours des élèves.



NOS PRIORITÉS

Assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux et **élever** le niveau des élèves

Accompagner les élèves vers des parcours d'orientation ambitieux

Renforcer la persévérance scolaire et **favoriser** la réussite dans le supérieur

PRIORITÉ 1 : ASSURER LA MAITRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX ET ÉLEVER LE NIVEAU DES ÉLÈVES

L'acquisition des savoirs fondamentaux est une condition de la réussite des élèves dans leur parcours, du premier degré au second degré.

Pour le gouvernement et le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, c'est une politique prioritaire du Gouvernement (PPG). **Cette politique est suivie à travers différents indicateurs qui reflètent la maîtrise des savoirs fondamentaux**, français et mathématiques, aux différents niveaux de la scolarité, en particulier aux niveaux CP, 6^{ème} et 2nde.

Dans l'académie de Montpellier, **ces indicateurs sont suivis étroitement** dans le cadre du Conseil académique des savoirs fondamentaux (CASF) et constituent un

guide associant objectifs cibles et taux de progression. Ils peuvent être observés au niveau départemental sur le

baromètre de l'action publique.



Différentes mesures ont été prises dans le premier degré depuis 2017 tant en termes de moyens avec les limitations des effectifs en CP, CE1 et GS ou les dédoublements de classes en éducation prioritaire, **qu'en termes de formations** (plan français, plan maths, plan maternelle).

Un choc des savoirs fondamentaux est souhaité par le ministère de l'Éducation nationale pour une mobilisation générale dès 2024 pour **élever le niveau général des élèves**. Des mesures seront mises en place en ce sens tant au collège qu'au lycée.



INDICATEURS CLÉS

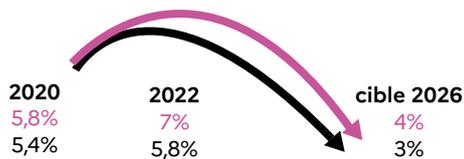


Le **baromètre de l'action publique** permet de suivre les **indicateurs de maîtrise des savoirs fondamentaux** :

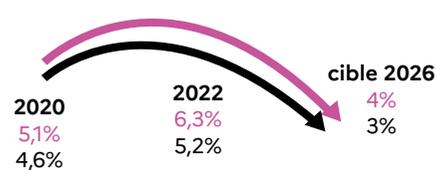
- ✓ Maîtrise de la langue en CP, CE1 et 6^{ème}
- ✓ Maîtrise des mathématiques en CP, CE1 et 6^{ème}

Au-delà du baromètre de l'action publique mentionné ci-dessus, d'autres indicateurs sont suivis à l'échelle académique et nationale, notamment pour **mesurer les écarts de réussite des élèves entre éducation prioritaire et hors éducation prioritaire**.

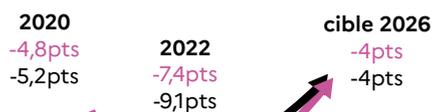
Retard à l'entrée en 6^{ème}
Public total



Retard à l'entrée en 6^{ème}
Public hors REP+/REP



Ecart de taux de réussite au DNB
entre REP et hors EP



Ecart de taux de réussite au DNB
entre REP+ et hors EP



Les instances pédagogiques locales, conseils de cycles, conseils école-collège, conseils pédagogiques de réseau sont les lieux privilégiés pour porter les liaisons inter-cycles et inter-degrés.

Les plans de formation, académique et départementaux, sont mobilisés pour viser cet objectif de réussite des élèves et de réduction des inégalités. Le Conseil académique des savoirs fondamentaux (CASF) définit la feuille de route académique, qui constitue le guide des instances pédagogiques locales.



Focus : le conseil académique aux savoirs fondamentaux

Le conseil académique aux savoirs fondamentaux a pour missions :

- ✓ d'**établir un diagnostic territorial** de la maîtrise des savoirs fondamentaux par les élèves
- ✓ de **déterminer la stratégie académique** en matière d'apprentissage des savoirs fondamentaux
- ✓ de **suivre le déploiement de cette stratégie**, d'en évaluer les résultats et, le cas échéant, d'en ajuster les modalités



Pour l'académie, **cette feuille de route se décline en 4 axes :**

Axe de travail n°1 : diagnostic et cartographie

Cartographier, à l'échelle des « réseaux école-collège-lycée » les résultats de nos élèves aux évaluations nationales standardisées français et mathématiques sur tout le parcours des élèves en CP, CE1, CM1, 6^{ème}, 4^{ème} et 2^{nde}.

Axe de travail n°2 : pilotage de proximité dans les réseaux

Se saisir de l'opportunité des « réseaux école-collège-lycée » pour prendre en compte les besoins des élèves et adapter les ambitions nationales aux réalités et contextes locaux.

Axe de travail n°3 : former et accompagner les professeurs

Dresser un état de la formation des personnels sur les savoirs fondamentaux (premier et second degré) et le plan maternelle en adéquation avec les besoins locaux.

Axe de travail n°4 : une nouvelle classe de 6^{ème} pour plus de continuité :

Penser et préparer la transition école-collège pour assurer la continuité des apprentissages et le partage des pratiques pédagogiques.



Objectif 1. Promouvoir une culture commune de l'évaluation : révéler la valeur et faire progresser

Partant du principe d'**éducabilité de tous**, l'académie développe une culture commune de **l'évaluation au service de la progression de chaque élève dans ses apprentissages**.

Les pratiques d'évaluation constituent un enjeu fort de la réussite des élèves et de leur intérêt pour les apprentissages. Ces pratiques sont richement documentées depuis de nombreuses années par la recherche en éducation qui distingue évaluation diagnostique, formative, sommative et certificative. Elles correspondent à une typologie classique et ces diverses approches ne sont nullement à opposer mais bien à articuler entre elles pour améliorer et accompagner les acquis des élèves.

Longtemps, l'évaluation a véhiculé l'idée d'un classement entre évalués et elle est

encore trop souvent crainte car perçue comme une sanction. Elle doit au contraire être considérée comme un **levier essentiel de la progression des élèves tout au long de leur parcours de formation**. C'est la raison pour laquelle les évaluations des élèves doivent être utilisées de manière généralisée par les différents acteurs qui interviennent dans le processus d'éducation et de formation quel que soit le niveau d'action.

Des évaluations nationales des résultats des élèves sont désormais déployées et systématisées et constituent une ressource essentielle tant pour le suivi de chaque élève que pour le pilotage pédagogique à chaque échelle.

Notre projet académique souhaite donc **renforcer et accompagner une réelle culture commune de l'évaluation pour tous les acteurs du système éducatif**.

✓ LEVIERS

Construire une formation commune à l'évaluation de tous les acteurs du monde éducatif

Mettre en place et exploiter un tableau de bord des savoirs fondamentaux dans chaque réseau et tout particulièrement en éducation prioritaire pour permettre aux équipes de définir leur stratégie d'action

Accompagner l'exploitation pédagogique des évaluations nationales de la maternelle au lycée ; analyser et exploiter les résultats des évaluations nationales en conseil école-collège et en conseil pédagogique de réseau

Mutualiser les pratiques enseignantes sur la passation des évaluations nationales, sur l'exploitation des évaluations et sur la remédiation



RESSOURCES



Des ressources pour exploiter les évaluations nationales dans le cadre de la nouvelle 6^{ème}

Objectif 2. Développer la maîtrise de la langue dans toutes les disciplines de l'école au lycée

La maîtrise de la langue est une priorité pour tous les élèves. Elle est à la fois une condition nécessaire des apprentissages en français mais aussi dans toutes les disciplines. De même, chaque discipline concourt à l'objectif de maîtrise de la langue. La maternelle, école du langage, est une étape essentielle pour cette maîtrise de la langue, mais également pour réduire les inégalités dès le plus jeune âge. La généralisation du plan maternelle et du plan français est une priorité.

La maîtrise de la langue est aussi un levier de lutte contre l'illettrisme et contre le décrochage au collège et au lycée.



*Plan d'action académique
« Prévention de l'illettrisme »*

✓ LEVIERS

S'appuyer sur la formation entre pairs et la recherche en éducation pour étayer la réflexion collective à la faveur des constellations, d'ateliers de pratiques inter-établissements, de recherches actions

Faire de la maîtrise de la langue une problématique commune pour tous les enseignants

Proposer des dispositifs d'accompagnement innovants (type Maclé : Modules d'approfondissement des compétences en lecture-écriture)

Renforcer la coopération entre premier et second degrés pour améliorer les compétences des élèves non autonomes en lecture et écriture, dans le cadre du conseil école-collège et de dispositifs de renforcement (nouvelle 6^{ème})

Faire passer un test de fluence à tous les élèves de CM2 pour mieux identifier les élèves en difficulté en septembre (évaluation diagnostique) puis en juin pour une prise en charge dès la rentrée de septembre en 6^{ème}

Inscrire certaines écoles ou établissements dans une démarche de labellisation « prévention de l'illettrisme » en partenariat avec Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et mettre en œuvre le plan d'action académique « Prévention de l'illettrisme »

Utiliser le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) pour échanger sur les élèves en grande difficulté d'apprentissage notamment de la lecture

Accompagner les jeunes scolarisés repérés en grande difficulté lors des évaluations en lecture des Journées Défense Citoyenneté (JDC)



Focus : l'enseignement optionnel Français culture antique, levier pour améliorer la maîtrise de la langue

Cet enseignement facultatif ne constitue pas un enseignement anticipé du latin mais un levier pour la maîtrise de la langue en fonction des besoins des élèves, tels que les révèlent les évaluations nationales, en poursuivant **trois objectifs** :

- ✓ **consolider les acquis grammaticaux**, par le relais du latin
- ✓ **enrichir le lexique** grâce au latin et au grec
- ✓ **enrichir la culture** par la découverte des grands mythes (par exemple : étude comparée des grands mythes de création)

Objectif 3. Accompagner les pratiques pédagogiques qui favorisent l'acquisition des savoirs fondamentaux

Au-delà des mesures de moyens (dédoublings de classe, effectifs réduits, groupes de besoins et de niveaux), c'est une **transformation des pratiques pédagogiques que nous visons**.

Ainsi, nous favorisons les échanges entre pairs, les formations adaptées, le partage de pratiques, à l'échelle du réseau pédagogique territorial, comme dans chaque école, collège et lycée, et dans le cadre des liaisons inter-cycles.

Le baromètre de l'action publique permet de suivre les **indicateurs de moyens mis en œuvre pour soutenir la maîtrise des savoirs fondamentaux** :

- **Dédoublement des classes** en éducation prioritaire CP, CE1 et GS
- **Limitation des effectifs** à 24 élèves en dehors de l'éducation prioritaire, en CP, CE1 et GS



✓ LEVIERS

Expérimenter en classes dédoublées de nouveaux gestes professionnels pour asseoir les apprentissages et individualiser l'enseignement

Cibler le renforcement en classe de 6e et tout au long de la scolarité au collège en français et mathématiques

S'appuyer sur les groupes à effectifs réduits en lycée professionnel pour consolider les acquis et construire un rapport plus confiant aux apprentissages

Élaborer dans les réseaux pédagogiques territoriaux des feuilles de route dédiées aux apprentissages fondamentaux. Le conseil pédagogique de réseau, associant chefs d'établissement, inspecteurs, directeurs d'écoles et enseignants inter-degrés a notamment vocation à penser les continuités pédagogiques à partir des attendus scolaires pour mieux penser les transitions de l'école au collège, du collège au lycée. C'est aussi le lieu de la mutualisation des pratiques pédagogiques visant à améliorer les compétences des élèves notamment ceux n'ayant pas acquis une autonomie suffisante dans l'écrit.

PRIORITÉ 2 : ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES VERS DES PARCOURS D'ORIENTATION AMBITIEUX

La population scolaire de l'académie de Montpellier est marquée par une faible ambition scolaire et de poursuite d'études. **Le projet d'académie vise à promouvoir l'ambition scolaire des élèves, à améliorer leurs compétences à s'orienter et à soutenir leurs projets professionnels** en leur permettant de mieux découvrir les métiers et formations qui leur sont

proposées. Lutter contre le déterminisme, social mais aussi de genre, est une priorité forte dans ce cadre. Au-delà, **chaque élève doit pouvoir accéder à une offre de formation variée et cohérente à l'échelle de son territoire de vie** : offre linguistique, enseignements de spécialité, formations professionnelles ou dispositifs répondant à des besoins éducatifs particuliers.

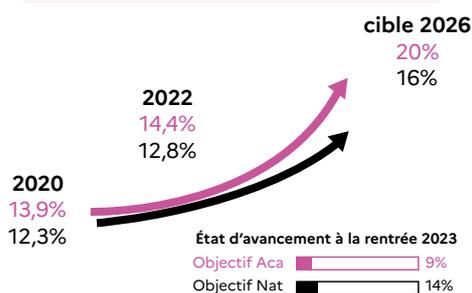
INDICATEURS CLÉS

Le baromètre de l'action publique permet de suivre les indicateurs qui concourent à faire du lycée professionnel une voie d'avenir.

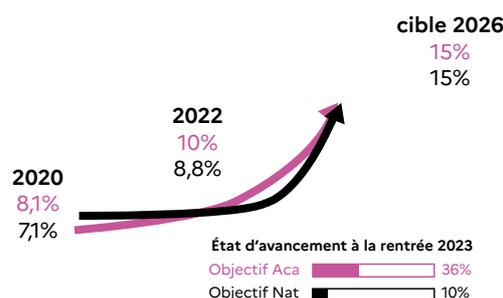


Les indicateurs de mixité filles-garçons des parcours sont également particulièrement suivis dans l'académie de Montpellier, qui en a fait une de ses priorités.

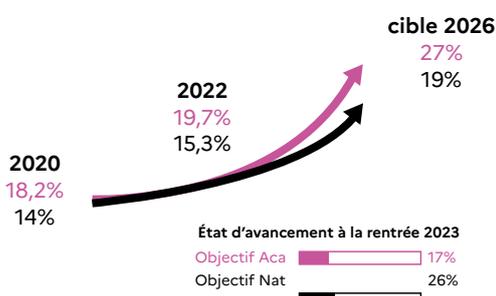
Proportion de filles en terminale pro (spécialité production)



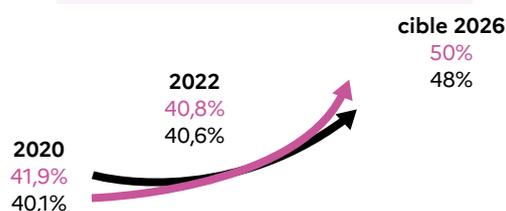
Proportion de filles en terminale STI2D



Proportion de garçons en terminale ST2S



Part de filles inscrites dans la spécialité mathématiques



Objectif 1. Développer les compétences à s'orienter et favoriser la découverte des métiers

✓ LEVIERS

Travailler les compétences à s'orienter de la 5^{ème} au supérieur comme un fil rouge des parcours d'orientation

Formaliser et mettre en œuvre dans chaque établissement le « volet orientation » du projet d'établissement, construit avec les partenaires et mettant en valeur les compétences à s'orienter

Multiplier les actions liées à la découverte des métiers au collège dès la classe de 5^{ème} et jusqu'en 3^{ème}

Rendre lisibles auprès des élèves et de leurs familles les différents parcours de formation possibles dans chaque réseau pédagogique territorial

Informier et former tous les enseignants sur le parcours Avenir

Mieux préparer les élèves des lycées professionnels qui se destinent à une insertion professionnelle rapide par l'adaptation des durées des stages et PFMP (Périodes de Formation en Milieu Professionnel)

Considérer la dimension transfrontalière de l'académie comme une opportunité vers des parcours enrichis et valoriser les compétences en langues étrangères et régionales

Encourager la mobilité européenne et internationale des élèves, en particulier dans l'enseignement professionnel, car elle permet de développer leurs compétences, leur ouverture et *in fine* leur ambition

Généraliser les stages en classe de 2^{nde} pour en faire un levier d'une orientation de qualité



RESSOURCES



Le programme Avenir(s) de l'ONISEP : le comité d'orientation stratégique régional réuni le 5 septembre 2023 a lancé officiellement le programme Avenir(s) en région académique Occitanie



La découverte des métiers en collège alimente les actions des parcours avenir des élèves. Expérimentée par 34 établissements de l'académie en 2022/2023, elle sera généralisée par la formation des référents découverte des métiers nommés dans les établissements



Dans le cadre d'un plan d'action expérimental État/région présenté également lors du COS R du 05/09/2023, **la formation des référents découverte des métiers sera conduite et préparée avec les services de conseil régional**



Objectif 2. Proposer une carte des formations adaptée et évolutive pour préparer aux métiers de demain et aux besoins de compétences

Pour permettre aux élèves d'accéder à des parcours de formation ambitieux et porteurs en termes d'accès à l'enseignement supérieur et à l'emploi, nous devons leur proposer une carte de formations :

- ✓ **lisible et cohérente**
- ✓ **qui puisse évoluer** en fonction des aspirations des jeunes et des besoins du monde professionnel et économique, particulièrement dans la voie professionnelle et technologique

✓ LEVIERS

Renforcer les liens avec le Conseil régional pour un co-pilotage de la carte des formations afin de concilier l'ambition de nos élèves et les besoins des territoires, en y associant pleinement les représentants du monde économique

Développer l'apprentissage tant en mixité de publics et de parcours, que de groupes dédiés dans nos lycées grâce aux réseaux des GRETA-CFA

S'engager avec conviction dans les appels à manifestation d'intérêt de France 2030 pour accélérer l'évolution de notre carte de formations en lien avec les besoins économiques et pour accompagner les transitions écologiques et numériques ; anticiper les besoins RH et de formations des enseignants pour accompagner ces évolutions

Analyser et faire évoluer la carte des formations technologiques pour les rendre plus attractives ; limiter l'accès à la filière STMG aux choix positifs des élèves et éviter les orientations par défaut

Développer les formations de type bac +1 sur le modèle à venir des certificats de spécialisation pour renforcer les qualifications des élèves et faciliter l'accès à l'emploi

S'appuyer sur les Campus des métiers et des qualifications (CMQ) pour développer une offre de formations thématiques plus lisible et favoriser les synergies avec le monde professionnel

Animer le réseau des bureaux des entreprises en lien avec les Comités Locaux École Entreprise (CLEE) dans chaque réseau pédagogique territorial



RESSOURCES



Le club École Entreprises de la région académique Occitanie

Le club École Entreprises créé à l'échelle de la région académique Occitanie en 2021, permet de développer les liens entre acteurs de l'Éducation nationale et entreprises.

Visant des objectifs clairs et la mise en œuvre d'actions concrètes, il est structuré en **quatre commissions** :

- Commission « **Insertion professionnelle et métiers de demain** »
- Commission « **Animation des comités locaux école-entreprise** »
- Commission « **Parcours et entrepreneuriat** »
- Commission « **Égalité et lutte contre l'autocensure** »



Annuaire des bureaux des entreprises dans les lycées professionnels



Carte des Campus des métiers et qualifications



Objectif 3. Offrir des parcours d'excellence à tous les élèves et favoriser la mixité scolaire

Le développement de sections sportives scolaires et de parcours linguistiques internationaux est un levier pour offrir des parcours ambitieux à des élèves de secteurs ruraux ou d'éducation prioritaire tout en favorisant la mixité dans les établissements scolaires.

Des parcours d'excellence relatifs à la filière sportive et à l'EPS



INDICATEURS CLÉS

Enseignement de spécialité « Éducation Physique Pratiques et Culture Sportives » (EPPCS) : à la rentrée 2024, **6 lycées, 208 élèves en première et 102 élèves en terminale soit 310 élèves** concernés par cet enseignement de spécialité

Sections Sportives Scolaires : à la rentrée 2024, **132 SSS, implantées dans 110 établissements scolaires de l'académie, plus de 1200 élèves engagés**

Dispositifs sport-études : à la rentrée 2024, il est prévu que des classes sport-études soient déployées dans **8 collèges et 9 lycées de l'académie**. Ces dispositifs permettent aux établissements d'organiser des aménagements et des allègements de scolarité pour répondre aux besoins des élèves sportifs de haut niveau ou à haut potentiel sportif.

Elèves Sportifs de Haut Niveau (ESHN) : en décembre 2023, **548 ESHN dans l'académie, dont 361 ESHN à Montpellier et 59 à Font Romeu**

Deux établissements labellisés « Lycée sportif » : J. Mermoz à Montpellier et P. de Coubertin à Font Romeu.

Académies Pôles Espoir Rugby : à la rentrée 2024, **3 APER dans l'académie** au lycée J. Mermoz, Montpellier ; au lycée J. Moulin, Béziers et au lycée A. Maillot, Perpignan



LEVIERS

Valoriser l'enseignement de spécialité « EPPCS »

Accroître le maillage territorial des dispositifs destinés aux élèves sportifs (Sections Sportives Scolaires, classes sport – études, académies pôle espoirs rugby)

Encourager la mixité sociale en permettant la pratique du plus grand nombre d'élèves

Porter une attention particulière au public féminin

Former les professeurs d'EPS pour leur permettre de faire évoluer leurs pratiques



RESSOURCES

Le livret d'accompagnement des Sections Sportives Scolaires destiné aux chefs d'établissement et aux coordonnateurs

Le livret d'accompagnement des classes sport – études destiné aux chefs d'établissement et aux coordonnateurs



Des parcours linguistiques d'excellence attractifs

INDICATEURS
CLÉS

1 106 élèves du 2nd degré sont inscrits en SI (section internationale) ou BFI (Bac Français International), dans 11 collèges et 4 lycées

766 élèves du 2nd degré sont inscrits en section binationale (Abibac en allemand ; Bachibac en espagnol, Esabac en italien) dans 11 lycées

Près de 10% des élèves inscrits dans ces sections d'excellence sont issus d'un réseau d'éducation prioritaire

5 506 élèves sont inscrits en sixième bilangue (16% des effectifs de 6^{ème})

146 collèges publics et privés sous contrat proposent cet enseignement

8 392 élèves inscrits en SELO (Section Européenne et de Langue Orientale), soit 9% des effectifs de lycée dans 74 lycées publics et privés

L'académie offre un grand maillage territorial des dispositifs internationaux en privilégiant :

- ✓ les zones isolées et rurales du territoire (Prades, Castelnaudary, Mende,...)
- ✓ les réseaux d'éducation prioritaire

afin d'augmenter la proportion d'élèves les plus défavorisés dans ces parcours d'excellence linguistique



LEVIERS

Augmenter le nombre de SELO (Section Européenne et de Langue Orientale) dans la voie professionnelle

Poursuivre la réflexion en inter-degrés afin de consolider les parcours de renforcement linguistique là où ils sont les plus utiles, et pour les élèves les plus défavorisés

Travailler sur la carte des langues au sein de chaque réseau pédagogique territorial afin d'adapter l'offre linguistique de manière cohérente et équilibrée sur l'ensemble du territoire pour une chance égale pour tous les élèves

Exploiter les résultats Ev@lang afin d'augmenter la performance des élèves en anglais et dans les autres langues





Focus : les cursus Bilingues Langues Vivantes Régionales (français-occitan ou français-catalan)

Choisir l'enseignement bilingue même si l'on ne maîtrise pas la langue catalane ou occitane, c'est offrir une éducation plurilingue précoce, fondée sur un projet pédagogique spécifique dont les bénéfices sont confirmés pour les différents apprentissages de toutes les disciplines. **Utiliser une langue régionale à l'école, c'est choisir de valoriser la langue et la culture de son territoire, transmises de génération en génération et s'appuyer sur un environnement culturel porteur de sens.**

Voisines de l'espagnol ou de l'italien, le catalan et l'occitan sont des langues latines à juste distance du français qui permettent des allers-retours fertiles pour apprendre à lire, pour comprendre et comparer le fonctionnement des deux langues et ainsi préparer l'apprentissage d'autres langues et développer sa curiosité et sa tolérance.

L'enseignement bilingue précoce français-langue régionale facilite ensuite l'engagement dans des parcours de formation mettant à profit le plurilinguisme et les débouchés professionnels dans l'espace européen de proximité.

Focus : les Parcours Mare Nostrum

À la rentrée 2023, 17 collèges et 8 lycées proposent des parcours « Mare Nostrum ».

Ce parcours interdisciplinaire vise à renforcer les liens entre langues et cultures de l'antiquité et langues étrangères et/ou régionales, de manière à mettre en lumière les écarts et les héritages linguistiques et culturels entre mondes antiques et mondes modernes.

Les parcours « Mare nostrum » reposent sur **le rapprochement des enseignements d'une langue ancienne et d'au moins une langue vivante ou régionale**, de préférence méditerranéenne.

Les élèves inscrits dans ces parcours réalisent un projet qu'ils présentent en fin de cycle (cycle 4 au collège et cycle terminal au lycée), portant sur les apports et les liens de la langue ancienne choisie et sur la ou les langues et cultures européennes et/ou régionales étudiées.

PRIORITÉ 3 : RENFORCER LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET FAVORISER LA RÉUSSITE DANS LE SUPÉRIEUR

Favoriser la persévérance scolaire à tous les niveaux, et particulièrement aux périodes de transition collège-lycée, lycée-enseignement supérieur, **est un levier de réussite et d'égalité des chances.**

Pour cela, la stratégie consiste à **promouvoir la prévention du décrochage à tous les niveaux, et à toutes les échelles**, du niveau académique au réseau pédagogique territorial, jusqu'à l'établissement et dans la classe.

Objectif 1. Prévenir le décrochage

La mise en œuvre de dispositifs dédiés à la prévention du décrochage exige de **mobiliser tous les acteurs** et de les sensibiliser aux signaux faibles du décrochage scolaire : absentéisme, mal-être, difficultés scolaires...

La formation des enseignants comme l'animation des réseaux dédiés à la lutte contre le décrochage sont à activer et coordonner.



INDICATEURS CLÉS



Le baromètre de l'action publique

permet de suivre les indicateurs de décrochage scolaire au lycée professionnel :

5,4% : taux académique de décrochage (4,6% au niveau national)

168 référents décrochage nommés dans les établissements

177 projets de prévention du décrochage scolaire menés dans les établissements en 2023/2024

✓ LEVIERS

Avoir une vigilance accrue sur les élèves absentéistes

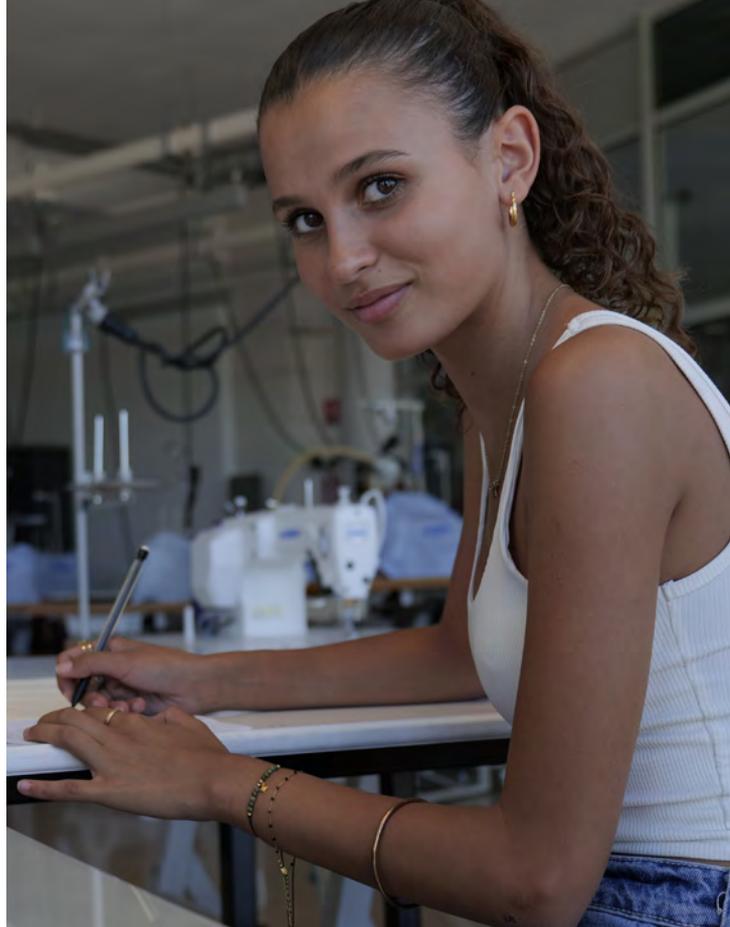
Animer dans chaque réseau pédagogique territorial un groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS)

Coordonner les dispositifs liés à la prévention du décrochage scolaire à l'échelle des réseaux pédagogiques territoriaux en lien avec les acteurs de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et des CIO

Coordonner l'action des GPDS établissement, réseaux FOQUALE (Réseaux Formation Qualification Emploi), et Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) pour le suivi des élèves en situation de décrochage scolaire avec un accent mis sur les élèves relevant de l'obligation de formation (16-18 ans)

Harmoniser le périmètre d'action des coordonnateurs MLDS avec celui des réseaux pédagogiques territoriaux

Former les enseignants à la prévention du décrochage scolaire dans la classe



RESSOURCE



Les outils de mise en œuvre de Tous Droits Ouverts : la circulaire académique, le modèle de Parcours Aménagé de Formation Initiale TDO ainsi que la convention de partenariat proposée pour les établissements

Objectif 2. Veiller à la continuité, de l'école à l'enseignement supérieur

✓ LEVIERS

Éviter les ruptures d'un cycle à l'autre tant pour l'élève que pour les enseignants qui accompagnent leur parcours

Créer des liaisons entre les professeurs principaux de collèges et ceux de lycées afin qu'ils partagent les informations relatives aux attendus des parcours de formation

Créer un conseil collège-lycée à l'initiative des lycées, à l'échelle de chaque réseau pédagogique territorial

Penser la continuité des parcours linguistiques

Travailler à la réussite des élèves en première année du supérieur par un rapprochement pédagogique des équipes enseignantes du second degré et du supérieur

Développer des actions pour préparer les jeunes lycéens aux aspects matériels de la poursuite d'études en lien avec les CROUS et les acteurs de l'enseignement supérieur

Accompagner les élèves des lycées professionnels vers l'accès au BTS dès la terminale et au cours du BTS

Développer les actions de mentorat entre élèves, étudiants et professionnels

Développer les cordées de la réussite et favoriser les partenariats entre collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur

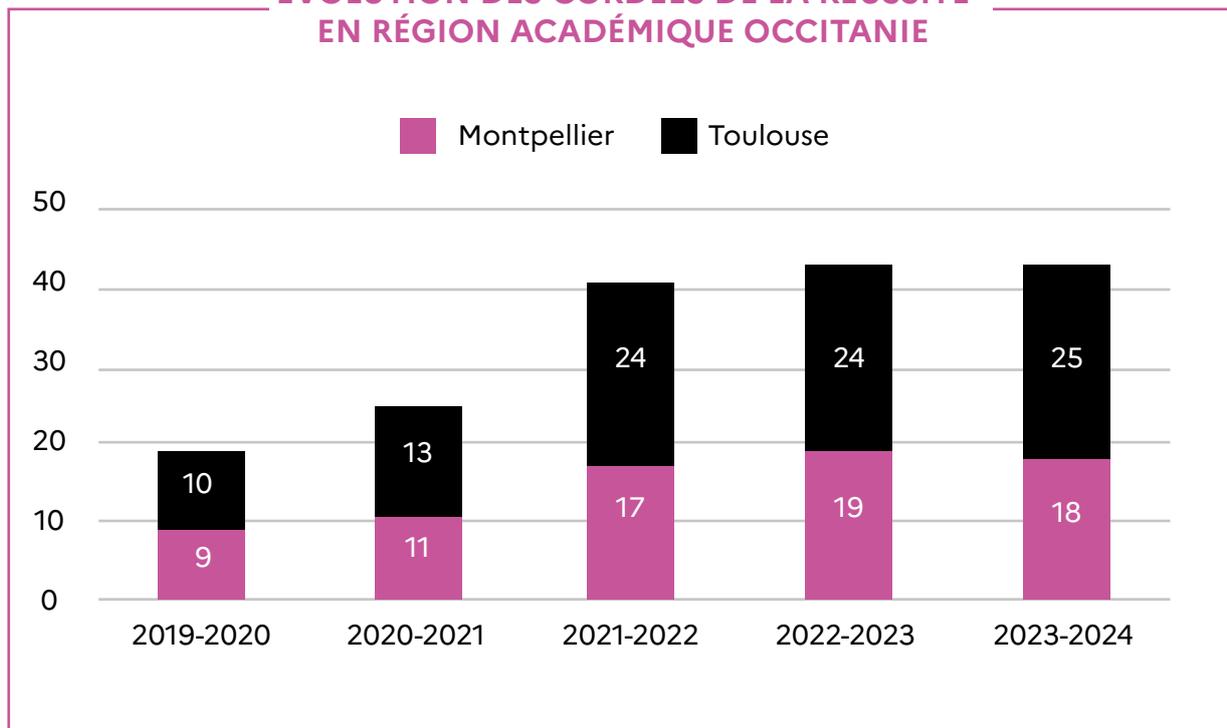


Focus : les Cordées de la réussite

Les Cordées de la réussite visent à **faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances**. Elles ont pour objectif de **lutter contre l'autocensure et de susciter l'ambition scolaire des élèves** par un accompagnement de la classe de 4^{ème} au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur.



ÉVOLUTION DES CORDÉES DE LA RÉUSSITE EN RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE



INDICATEURS CLÉS

21 cordées de la réussite dans l'académie, dont 2 à l'échelle de la région académique

142 établissements engagés

Près de 11 500 élèves de la région académique seront ainsi bénéficiaires des cordées en 2023/2024 :

+ 3 000 entre 2020-2021 et 2021-2022

+ 600 entre 2021-2022 et 2022-2023

+ 1 000 en 2023-2024 par rapport à l'année 2022-2023, dont près de 5000 dans l'académie de Montpellier



✓ LEVIERS

Installer pour chaque tête de cordée un comité de pilotage

Couvrir tous les collèges en éducation prioritaire, ainsi que les internats d'excellence, par des cordées de la réussite

Développer les cordées dans les collèges ruraux

Développer les cordées pour les lycéens professionnels

Objectif 3. Améliorer l'accès des lycéens à l'enseignement supérieur

L'orientation vers l'enseignement supérieur est un **processus qui se construit progressivement du collège au lycée** :

- ✓ par le **choix des spécialités** dans la voie générale et technologique
- ✓ au **cours du parcours dans la voie professionnelle**, particulièrement en terminale pour les lycéens qui visent une poursuite en BTS.

L'académie de Montpellier se distingue par un taux d'accès à l'enseignement supérieur inférieur à la moyenne nationale.

La voie professionnelle doit être une voie d'excellence et d'avenir pour les jeunes, avec une insertion professionnelle directe après le baccalauréat ou une poursuite d'études mieux préparée, particulièrement vers les BTS.

Pour les élèves de la voie générale et technologique, il convient de sécuriser leur accès à l'enseignement supérieur par une meilleure préparation et un accompagnement adapté. C'est l'objet du **projet COMPAS (projet CONstruire et Mûrir son Projet d'Accès au Supérieur)** sélectionné dans le cadre du programme investissement d'avenir (PIA), et coordonné par l'université Paul Valéry.

Le pôle pédagogique -3/+3 vise à accompagner cette dynamique en favorisant les liens entre les enseignants du second degré et ceux du supérieur.



INDICATEURS CLÉS

Le baromètre de l'action publique permet de suivre les **indicateurs de réussite dans l'enseignement supérieur** :

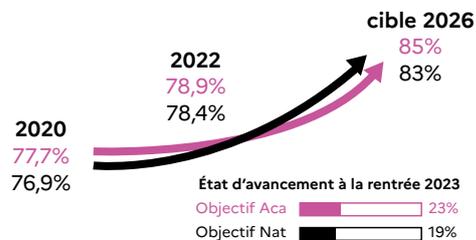


D'autres indicateurs académiques sont liés au **projet COMPAS** et au **pôle -3/+3**

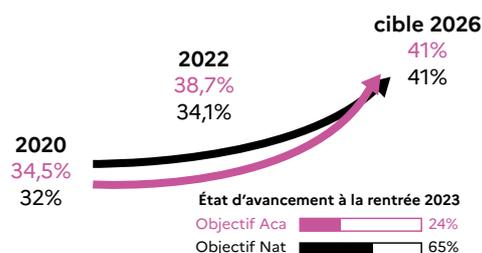
353 personnels formés à COMPAS sur l'axe « Former les médiateurs de l'orientation »

+ 3 300 participants aux séminaires du pôle -3/+3

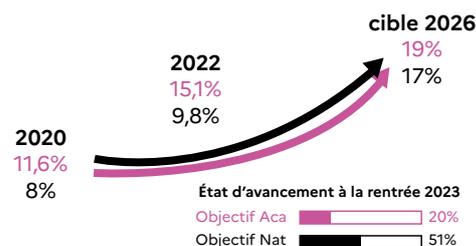
Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur



Taux de poursuite des bacheliers technologiques en BTS



Taux de poursuite des bacheliers technologiques en BUT / DUT



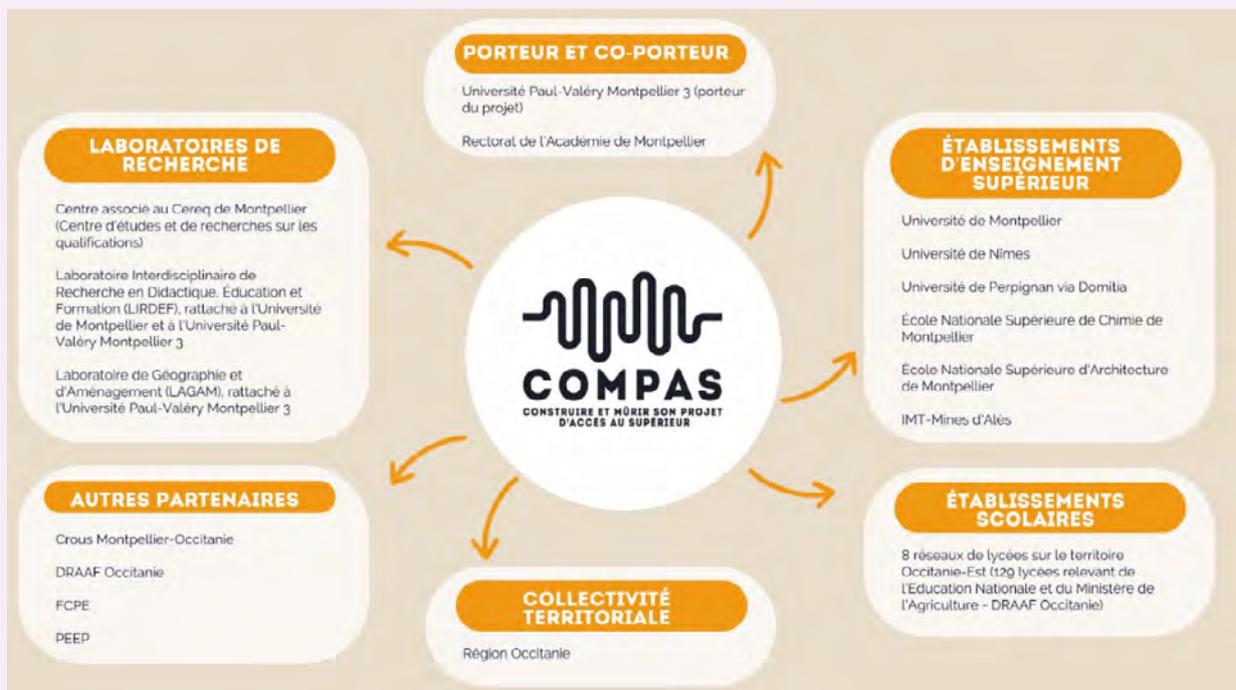
✓ LEVIERS

Poursuivre le déploiement du projet COnstruire et Mûrir son Projet d'Accès au Supérieur (COMPAS)

Développer dans tous les réseaux pédagogiques territoriaux les actions prévues par le projet COMPAS sur la base des besoins repérés sur le terrain

Mieux préparer les élèves de terminale au passage en 1^{ère} année dans le supérieur

Faire du 3^{ème} trimestre en lycée un moment intense de préparation au supérieur



RESSOURCE



Le projet COMPAS (COnstruire et Mûrir son Projet d'Accès au Supérieur)



AXE 3

DES PARTENARIATS AMBITIEUX

Agir ensemble avec parents, collectivités et partenaires

On attend beaucoup de l'École et, bien sûr, l'École peut beaucoup : transmettre les savoirs et les compétences, former pour préparer à un avenir professionnel, personnel et citoyen, faire vivre les valeurs de la République, prévenir violences et harcèlement, corriger les inégalités de destin et lutter contre le déterminisme, favoriser le bien-être et l'épanouissement de nos élèves... Mais **rien n'est possible sans les parents et sans les partenaires de l'École** : en premier lieu les collectivités et services de l'État, mais aussi tous les partenaires associatifs, sportifs, culturels, professionnels et économiques.

C'est bien à travers ces partenariats ambitieux que notre académie peut **relever les défis et enjeux capitaux** : ceux de la réussite et de l'épanouissement de la jeunesse de notre territoire.

Par ailleurs, nous pouvons tirer profit des synergies entre les différents services de notre Ministère de l'Éducation Nationale qui est aussi celui de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. Grâce à cela, notre académie peut s'engager à **accompagner chaque enfant et chaque jeune dans ses différents temps de vie** : scolaire, péri-scolaire, extrascolaire.



NOS PRIORITÉS

Conforter l'alliance éducative avec les parents

Ouvrir l'École sur son territoire

Promouvoir une culture ouverte et émancipatrice

PRIORITÉ 1 : CONFORTER L'ALLIANCE ÉDUCATIVE AVEC LES PARENTS

Travailler avec les parents de nos élèves est **une condition pour la réussite de leurs enfants, nos élèves.**

Cette alliance éducative doit se développer à tous les niveaux, avec les élus représentant les parents d'élèves dans les écoles, collèges, lycées, à l'échelle départementale et académique. **Garantir les droits des parents** à travers les élections et instances consultatives est nécessaire, mais nous avons aussi à **ouvrir la porte de l'école aux parents**, en particulier ceux qui sont les plus éloignés de l'école afin qu'ils en comprennent le fonctionnement, les attendus et qu'ils puissent s'engager auprès de leurs enfants et les encourager dans leurs apprentissages.

Objectif 1. Créer les conditions d'une confiance réciproque

Favoriser la confiance des parents en l'École est **indispensable pour faciliter la réussite des élèves.**

Cela permet de :

- ✓ mettre en place un **climat scolaire serein**
- ✓ favoriser une **reconnaissance du rôle des professeurs** et plus largement de l'ensemble de la communauté éducative

Ouvrir la porte de l'École, particulièrement dans les instances dédiées, mais aussi à toute autre occasion de dialogue, de consultation, de co-construction est finalement bénéfique pour nos missions.

C'est l'esprit souhaité par le gouvernement dans le cadre de la démarche du Conseil national de la refondation (CNR) et « **Notre école, faisons-la ensemble** ».



INDICATEURS CLÉS

Taux de participation des parents aux élections

52,07% de participation des parents d'élèves dans le 1^{er} degré

19,68% de participation des parents d'élèves dans le 2nd degré

✓ LEVIERS

Développer un partenariat de confiance avec les parents d'élèves : construire des modalités de coopération, au-delà des seules instances, pour une école plus accueillante, dans une perspective de coéducation

Moderniser la communication avec les parents et les partenaires

Renforcer le taux de participation des parents aux élections en rendant le vote plus facile et plus accessible

Faire évoluer les modalités de conseil de classe et de réunions parents-professeurs

Mieux partager avec les parents les résultats des évaluations nationales pour faire le lien avec les actions mises en place (soutien, approfondissement, Devoirs Faits...)

Impliquer les parents dans la construction des projets d'innovation pédagogique dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble » (NEFE)



Objectif 2. Mieux prendre en compte les parents plus éloignés de l'École

Favoriser l'implication des parents éloignés de l'École **visés des populations parfois en difficulté sociale ou culturellement éloignées de l'École**. Elle concerne aussi des familles nouvellement arrivées sur le territoire national.

L'opération « **Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants** » (OEPRE) est conduite en partenariat entre le ministère de l'Intérieur et le ministère chargé de l'Éducation nationale. Elle vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant.

Les formations proposées aux parents ont pour objectif de permettre :

- ✓ **l'acquisition du français** (comprendre, parler, lire et écrire)
- ✓ **la connaissance des valeurs de la République** et leur mise en œuvre dans la société française
- ✓ **la connaissance du fonctionnement** et des attentes de l'École vis-à-vis des élèves et des parents



INDICATEUR CLÉ

54 ateliers OEPRE (Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants) en 2023-2024



LEVIERS

Inclure les parents éloignés de l'École pour un accompagnement à la scolarité de leur enfant. Vérifier que le travail personnel peut être réalisé au sein de l'établissement

S'informer de la situation de la famille afin de mieux accompagner l'enfant, notamment s'il ne peut avoir accès au matériel scolaire adapté

Faciliter et améliorer l'accès des familles aux fonds sociaux

Développer les formations permettant de construire une culture commune des enseignants concernant la relation avec les parents

Diffuser les ressources facilitant l'alliance éducative

Accompagner l'exploitation de la Malette des parents

Poursuivre le développement de l'OEPRE (Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants)

Accompagner la parentalité numérique

Encourager les « classes ouvertes en activité »



RESSOURCES



L'alliance éducative parents-professeurs : **fiches-actions**



Les équipes éducatives : renforcer la coopération entre les parents et l'école

PRIORITÉ 2 : OUVRIR L'ÉCOLE SUR SON TERRITOIRE

L'ouverture de l'École sur le territoire et du territoire sur l'École se traduit par des **partenariats construits autour d'objectifs communs et de valeurs partagées**.

Cela conduit à travailler avec tous les partenaires de l'École, les collectivités et services de l'État, ainsi que les partenaires associatifs, sportifs, culturels, pour **penser la continuité des temps de l'enfant** dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire.

L'académie peut compter sur les **moyens dédiés sous compétences de l'Éducation nationale** mais aussi sur des **dispositifs partenariaux** qui permettent coordination et synergies au service de la réussite de la jeunesse.

Objectif 1. Prendre en compte tous les temps de l'enfant



INDICATEURS CLÉS

Rentrée 2023

88 projets École ouverte portés par **66** établissements scolaires et **4446** élèves.

264 stages de réussite : plus de 4000 élèves bénéficiaires et près de 550 enseignants mobilisés

15 internats d'excellence



✓ LEVIERS

S'appuyer sur le dispositif École ouverte pour renforcer les compétences scolaires

Développer les projets éducatifs dans le cadre des internats d'excellence

Faire de Devoirs Faits un levier d'évolution des pratiques notamment avec sa généralisation en 6e

Accompagner tous les temps de l'enfant grâce aux Vacances Apprenantes, à l'École ouverte et au Plan mercredi

Penser le temps périscolaire et extrascolaire avec l'appui de nos services Jeunesse, Engagement et Sports

Renforcer les partenariats institutionnels et associatifs dans le cadre :

 du **Programme de Réussite Éducative**



 des **Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)**



Développer les partenariats sur tous les temps éducatifs de l'élève avec les MJC, clubs sportifs, associations culturelles et d'éducation populaire...



Objectif 2. Renforcer les partenariats territoriaux



INDICATEURS CLÉS

12

associations

complémentaires de l'enseignement public font l'objet d'une convention nationale pluri-annuelle d'objectifs et d'une convention académique : CEMEA, LEO LAGRANGE, ARPEP, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, EEDF, AROEVEN, SOS RACISME, AFEV, OCCE, FRANCAS, IFAC, JPA



100

associations

agrées au niveau académique

7

Cités éducatives

5

Territoires éducatifs ruraux



OPLC



OPLC



LEVIERS

Impliquer pleinement les partenaires associatifs dans les instances dédiées

Rapprocher l'école, le collège, le lycée des élus de proximité

Veiller à un pilotage partagé et efficace des cités éducatives dans les quartiers prioritaires de la ville, en lien avec les services des Préfectures et les collectivités

Développer les projets de Territoires éducatifs ruraux en lien avec les collectivités et les services des préfets

Faire vivre l'enseignement des langues et cultures régionales en partenariat avec les collectivités territoriales : l'académie de Montpellier a conclu deux conventions avec les collectivités territoriales pour permettre le développement et la structuration de l'offre de l'enseignement de et en langues régionales :

 une **convention État-Région** pour l'occitan

 un accord-cadre pour la **convention État-Région-Département** pour le catalan

Cela illustre l'**engagement commun de l'académie de Montpellier et de ses partenaires**, au sein des Offices publics des langues régionales, OPLC et OPLC, en faveur de la transmission aux nouvelles générations du catalan et de l'occitan

Valoriser les partenariats avec les services de l'État en promouvant une culture partagée de la sécurité et en contribuant au développement économique

S'appuyer sur les collaborations avec les collectivités pour construire des propositions adaptées aux enjeux partagés : environnement des espaces scolaires, bâti et transport scolaire, numérique, carte scolaire et mixité

Focus : les Cités éducatives

L'ambition des Cités éducatives est de « mobiliser et structurer tous les acteurs de la communauté éducative (État, collectivités locales, parents, associations, intervenants du périscolaire, travailleurs sociaux, écoles, collèges...) autour d'enjeux éducatifs partagés pour consolider la prise en charge des enfants et des jeunes de quartiers prioritaires de la politique de la ville, depuis la petite enfance jusqu'à leur insertion professionnelle, à tous les temps et dans les espaces de vie. »

Chaque Cité éducative construit son projet autour de **trois objectifs nationaux** :

- 1 Conforter le rôle de l'école** pour participer au rayonnement et à l'attractivité de l'école
- 2 Promouvoir la continuité éducative** par un lien étroit avec les familles et les autres acteurs
- 3 Ouvrir le champ des possibles** par l'accompagnement du processus d'émancipation et d'insertion

L'académie compte **7 Cités éducatives** :

-  **AUDE** : Lézignan-Corbières (année de labellisation 2022)
-  **GARD** : Nîmes (année de labellisation 2020)
-  **HÉRAULT** : Montpellier Mosson (2020), Sète Centre-ville/Ile de Thau (2021), Béziers Centre-ville (2021), Lunel (2022)
-  **P.-O.** : Perpignan (2020)





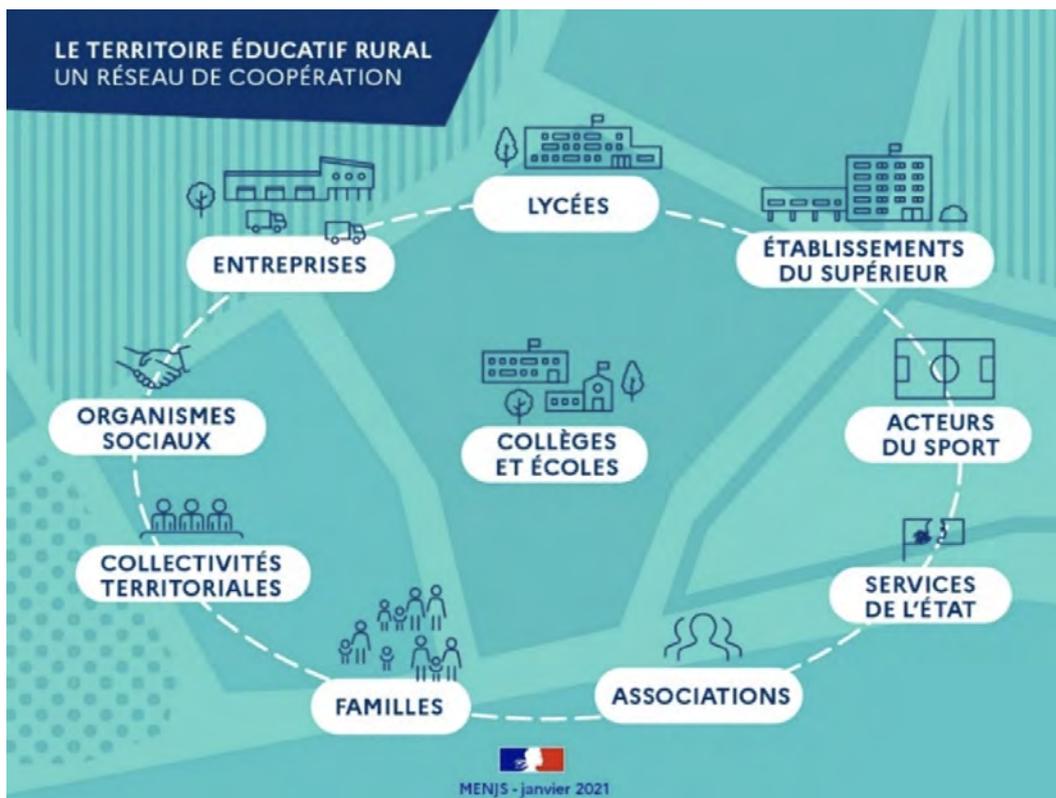
Focus : les Territoires éducatifs ruraux pour développer l'ambition scolaire et la mobilité des jeunes des zones rurales isolées

Cible : installer un Territoire éducatif rural par département dans l'académie

L'École rurale se caractérise par une **bonne performance scolaire des élèves**, au moins jusqu'à la fin du collège. Pourtant leur ambition scolaire et d'orientation est plus faible qu'en milieu urbain ou périurbain.

Le programme Territoires éducatifs ruraux **visé à renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes**, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Un territoire éducatif rural repose sur un **réseau constitué d'au moins un collège et de ses écoles de rattachement**. Le périmètre géographique des Territoires éducatifs ruraux est envisagé à l'échelle d'un bassin de vie et peut rayonner au-delà des collectivités d'implantation des écoles, collèges et éventuels lycées identifiés par les recteurs.



RESSOURCES



Des ressources pour les acteurs

Objectif 3. Développer des partenariats éducatifs autour de la transition écologique



INDICATEURS CLÉS

238 écoles et établissements scolaires labellisés « Établissement en démarche de développement durable » (E3D)

+ de 250 associations partenaires composent les réseaux territoriaux



✓ LEVIERS

Développer des partenariats avec les collectivités pour relier gestion des structures scolaires et Éducation au Développement Durable (EDD) : alimentation durable, économies d'énergie, végétalisation des cours, encouragement des mobilités actives, réduction des déchets...

Développer la labellisation E3D de territoire à la faveur d'un partenariat renforcé avec les collectivités territoriales et des associations partenaires

Généraliser les éco-délégués dans toutes les classes et tous les établissements



Focus : les aires éducatives terrestres, marines et fluviales

Les projets d'aires éducatives sont des **projets pédagogiques concrets**, qui permettent de compléter les enseignements scolaires par une mise en œuvre des apprentissages sur le terrain.

Les élèves sont **associés directement à la gestion de l'aire éducative**, au sein d'un conseil des élèves, afin de prendre des décisions aux côtés des acteurs locaux (associations, gestionnaires de sites protégés, élus, acteurs socio-économiques du territoire, etc.).

Ce dispositif pédagogique permet :

- ✓ **de découvrir et comprendre les enjeux** qui portent sur un territoire naturel
- ✓ **d'agir concrètement** pour la protection de la nature et d'expérimenter la citoyenneté

Il y a **80 aires éducatives** actuellement déployées dans l'académie. L'objectif est d'**atteindre 20 000 aires éducatives** à l'échelle nationale à l'horizon 2030.



Au niveau national, le dispositif des aires éducatives est animé par **l'Office français de la biodiversité (OFB)**. Le pilotage est assuré par les trois ministères chargés respectivement de l'éducation nationale, de la transition écologique, et des Outre-mer (MENJ, MTECT, MIOM).



En savoir plus sur l'engagement des jeunes en faveur du développement durable

PRIORITÉ 3 : PROMOUVOIR UNE CULTURE OUVERTE ET ÉMANCIPATRICE

Faire de l'Éducation artistique et culturelle (EAC) un **levier d'apprentissage, de réussite et d'émancipation** passe par des partenariats avec la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC), les structures culturelles et la mobilisation des dispositifs dédiés du Pass Culture.

Objectif 1. Renforcer les parcours artistiques et culturels



INDICATEURS CLÉS

97% des collèges et **98%** des lycées de l'académie disposent d'un ou plusieurs référents culture

104 professeurs missionnés au sein des services éducatifs de 90 institutions culturelles

70 modules proposés au PAF dont 2 Pôles de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle (PRÉAC) à dimension nationale :

- 1 « chorégraphie et création contemporaine », piloté par l'académie de Montpellier
- 2 « chants et dialogues des cultures », piloté par les deux académies de la Région académique

20 en partenariat avec la DRAC et la Région Occitanie, l'académie soutient chaque année une vingtaine de résidences d'artistes en lycées

Indicateurs Pass culture : part individuelle et part collective

110 872 élèves de l'académie ont utilisé (en octobre 2023) la part individuelle du Pass Culture (54% de taux de couverture pour les moins de 18 ans et 77,4% pour les plus de 18 ans)

+ de 700 artistes et structures culturelles sont présents sur l'application ADAGE et éligibles à un financement via la part collective du Pass Culture en 22-23

95% des établissements ont mobilisé la part collective du Pass Culture

Près de 60% des élèves ont participé à au moins une action Pass Culture dans ce cadre

✓ LEVIERS

Renforcer les partenariats entre les écoles, les établissements scolaires et les structures culturelles de proximité

Renforcer l'EAC dans le 1^{er} degré

Accompagner les nouveaux territoires dans le cadre de l'obtention du label 100% EAC

Garantir pour chaque élève un PEAC de la maternelle au lycée et s'assurer de la juste répartition de l'offre de formation artistique sur tous les territoires

Développer dans chaque réseau pédagogique territorial un volet culturel en cohérence et associer les partenaires culturels de proximité

Promouvoir le Pass Culture dans les réseaux pédagogiques



Généraliser l'usage de l'application ADAGE dans l'objectif du 100% EAC

Poursuivre la dynamique de plein engagement de l'académie auprès des collectivités et des partenaires culturels initiée dans le cadre de la candidature de Montpellier capitale européenne de la culture 2028

Objectif 2. Développer les cultures scientifiques, techniques et numériques

La culture scientifique, technique et industrielle est **incluse dans l'éducation artistique et culturelle** car :

- ✓ elle suscite la curiosité et encourage les élèves à interroger le monde qui les entoure, allant jusqu'à l'action et l'engagement des jeunes
- ✓ elle provoque des débats et des échanges et participe ainsi à la construction d'un esprit critique, outil essentiel à la formation du jeune citoyen
- ✓ elle est vectrice de rencontres et d'ouverture sur un monde plus large. À ce titre, elle peut être un levier d'émancipation, ouvrant des portes vers des horizons professionnels jusqu'alors inconnus, ou perçus comme inaccessibles

✓ elle permet une meilleure appréhension de la place de la science dans notre société, notre économie, et notre planète. Cela permet de lutter contre le complotisme et l'obscurantisme

Le **BIA** (brevet d'initiation à l'aéronautique) comme le **BIMER** (brevet d'initiation à la mer) sont des **leviers éducatifs partenariaux** pour renforcer la connaissance des enjeux technologiques et environnementaux de ces secteurs d'activité.

Le développement des compétences numériques est aussi un **enjeu multidimensionnel** tant pour les pratiques pédagogiques, pour l'égalité des chances, que pour accompagner l'évolution des compétences et des métiers liés à la transition numérique.



INDICATEURS CLÉS

1 597 élèves et étudiants initiés à l'aéronautique et au spatial, 1392 candidats à l'examen du BIA pour 1100 lauréats (79% de réussite) provenant de 88 collèges et 71 lycées

192 élèves ont préparé et passé l'épreuve du BIMer pour 175 lauréats (91% de réussite) provenant de 12 collèges et 7 lycées des départements de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales



LEVIERS

Multiplier les rencontres de professionnels dans des écoles de l'enseignement supérieur, des laboratoires de recherche et des entreprises spécialisées pour développer la culture technologique car elle éclaire sur le progrès et les avancées majeures et réconcilie tous les acteurs autour des enjeux qui animent notre vie quotidienne

Apporter un éclairage objectif sur les évolutions technologiques qui bouleversent notre façon de vivre : les évolutions technologiques représentent un enjeu démocratique et doter tous les citoyens d'une culture technologique doit leur permettre de faire face à toutes les formes de défiance comme l'accès à l'information, les fake news, les phantasmes technologiques ou encore le risque technologique

Développer le BIA

Développer le BI Mer

Développer la certification PIX pour les enseignants et les élèves



Focus : les Territoires Numériques Éducatifs (TNE Hérault)

Les Territoires numériques éducatifs doivent **permettre de mieux anticiper les enjeux de déploiement du numérique dans les territoires** en favorisant le développement de nouvelles pratiques pédagogiques en lien étroit avec les collectivités partenaires.

Le projet se déploie autour de **quatre axes forts** :

- ✓ l'équipement numérique des établissements scolaires
- ✓ la formation des enseignants
- ✓ le développement des ressources
- ✓ la parentalité numérique

À la suite d'un **diagnostic territorial**, le projet se déploie sur 4 années (2022-2026) en associant dans l'Hérault 10 communes, 1 communauté de communes, le conseil départemental et la région Occitanie.

Répartis sur les territoires des communes, ce sont 109 écoles, 21 collèges et 15 lycées qui sont concernés. Près de 50 000 élèves vont bénéficier du **dispositif** au cours des trois années.





Focus : l'Observatoire TNE 34 : Intelligence Artificielle (IA) et DATA pour évaluer, datavisualiser, donner à voir et valoriser les données

Le diagnostic territorial du département de l'Hérault établi pour construire le projet du Territoire numérique éducatif a donné une photographie précise du territoire, riche de multiples données à exploiter concernant les **fragilités sociales**, le **niveau de diplômes de la population**, les **indices de pauvreté**, de **positionnement social**, de **fragilités numériques** (accès, compétences, équipements), les **fragilités socio-scolaires** (taux de scolarisation), les **parcours scolaires**, les **équipements des classes** et la **formation des enseignants**.

C'est de ce constat qu'est né l'observatoire des usages TNE dont **la mission est de démocratiser l'usage de la DATA pour l'École**. L'Observatoire TNE 34 est une plateforme web dédiée à la présentation des données qui a pour **vocation de rassembler et organiser les données, d'établir des tableaux de bord, et de permettre des croisements de données**.



Focus : les ateliers de la donnée et l'IA (intelligence artificielle)

Menés en association avec l'institut de Sciences des Données de Montpellier (ISDM), CANOPE, le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) et la Direction de Région Académique du Numérique pour l'Éducation (DRANE), **ces ateliers ont pour objectifs :**

- ✓ **d'informer**
- ✓ **de former et de familiariser avec les concepts**
- ✓ **de piloter avec des tableaux de bord**
- ✓ **d'approcher l'apprentissage des machines, les notions de biais, ou encore la question de la protection des données.**

L'Intelligence Artificielle (IA) a connu récemment une **incursion particulièrement forte et visible** avec l'arrivée des Intelligences Artificielles Génératives. Présente dans tous les domaines et vouée à transformer une grande partie des pratiques et des métiers, elle nécessite de porter sur chacune de ces transformations un regard éclairé.

Cet éclairage doit être apporté dès le plus jeune âge pour lutter contre toute dérive. Il doit reposer sur des connaissances scientifiquement établies et diffusées largement avec une pédagogie adaptée.

Pour répondre à ces objectifs, **l'académie de Montpellier a signé un accord d'engagement collectif** pour la sensibilisation et la formation des publics scolaires à l'intelligence artificielle au côté de la région Occitanie, du département de l'Hérault, de la ville de Montpellier et de l'université de Montpellier.



Objectif 3. Encourager l'ouverture internationale

L'académie de Montpellier, territoire transfrontalier, a une **longue tradition d'ouverture au monde**.

La **Délégation de région académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DRAREIC) accompagne tous les établissements scolaires** dans leur ouverture européenne et internationale et coopère avec les services internationaux des collectivités territoriales.

Avec 22% des jeunes de 16 à 29 ans sans emploi ou étant hors du système scolaire, notre académie compte un **taux de jeunes au chômage de deux points supérieur à la moyenne nationale**. La mobilité européenne et internationale des jeunes soutenue par le programme Erasmus est un **atout déterminant** dans la réussite scolaire et l'insertion professionnelle des jeunes.

L'académie de Montpellier est **partenaire des Tandems solidaires** (Occitanie coopération) et des quinzaines franco-allemande et japonaise en Occitanie. Elle est le territoire européen qui a envoyé le plus de personnel en formation Erasmus ces 10 dernières années.



INDICATEURS CLÉS



Carte interactive de l'offre de formation linguistique

300 personnels de l'académie bénéficient d'une mobilité chaque année en Europe

17 800 élèves en mobilité en 2022 vers l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Allemagne...

1 700 jeunes en mobilité vers l'Allemagne

70 établissements engagés dans un projet ERASMUS

+ de 15 000 mobilités ERASMUS par an pour les élèves et étudiants (de BTS) par an

23 établissements accrédités ERASMUS +





✓ LEVIERS

Augmenter le nombre d'établissements labellisés Euroscol et accrédités Erasmus+

Développer le nombre d'élèves de l'enseignement général candidats à la mention « mobilité européenne » au baccalauréat

Intensifier la coopération éducative avec l'Espagne

Créer un établissement public local d'enseignement international (EPLEI) à Montpellier proposant des parcours internationaux en continuité de l'école au lycée jusqu'au baccalauréat

Développer l'offre éducative européenne et internationale dans l'éducation prioritaire et les territoires ruraux

Accroître le nombre de stages à l'étranger pour les élèves de la voie professionnelle



AXE 4

DES FEMMES ET DES HOMMES ENGAGÉS

S'engager dans une académie riche de ses acteurs

Les personnels **font preuve d'engagement** pour assumer leurs missions avec conviction et volontarisme, ce qui mérite reconnaissance et entier soutien de la direction académique. L'académie de Montpellier est **attractive pour toutes les catégories de personnels**.

Certains rejoignent notre académie sans bien percevoir la réalité des difficultés sociales et scolaires de nos élèves. Cet écart entre la perception des personnels et la réalité nécessite un soutien et accompagnement aussi bien sur le plan pédagogique, méthodologique que social.

Le dialogue social, renouvelé depuis la loi de transformation de la fonction publique, s'appuie sur les instances officielles, sur la commission Blanchet et sur différents groupes de travail dans un cadre de confiance partagée sur tous les champs concernés : mobilité, promotion, égalité professionnelle, formation, suivi des examens...



NOS PRIORITÉS

Encourager la créativité et l'innovation au service des apprentissages

Former, accompagner les personnels et leur **permettre** d'évoluer professionnellement

Conforter l'égalité professionnelle au sein de l'académie

Veiller à l'épanouissement et au bien-être professionnel de chacun



Focus : la feuille de route pour les ressources humaines



Élaborée comme une boussole, la **feuille de route RH** est conçue pour s'adapter et s'enrichir régulièrement. Elle s'articule autour des **quatre axes** suivants :

- 1 Favoriser la transversalité en décloisonnant nos modes de pilotage et d'animation du territoire et des personnels
- 2 Proposer plus de proximité grâce à l'accompagnement RH et la digitalisation des process
- 3 Déployer une formation plus agile et plus moderne
- 4 Rendre notre académie attractive en facilitant les mobilités, les transitions professionnelles, en réaffirmant un cadre de travail collectif

Des mesures concrètes déjà en cours ou en construction font vivre cette feuille de route :

- ✓ Le déploiement de l'application **COLIBRIS**, un outil de relation usagers, qui vise à proposer une communication plus directe et ainsi mieux répondre aux demandes et aux besoins des personnels
- ✓ Des **brigades mobiles de proximité** déjà en place qui sont à l'écoute de tous en toute confidentialité, hors des circuits hiérarchiques, et qui offrent un appui managérial pour tout personnel en situation d'encadrement (chefs d'établissement, directeurs d'école, CPE, adjoints gestionnaires, chefs de service...)
- ✓ Des **formations souples et hybrides** qui s'adaptent aux besoins et aux contraintes
- ✓ Un **accompagnement professionnel** plus individualisé dans le cadre de la Mission Académique de l'Encadrement qui vise à repérer et tutorer les talents de l'académie
- ✓ La **mise en place de groupes de codéveloppement** « métiers » pour sortir de l'isolement, réfléchir ensemble pour progresser ensemble
- ✓ Une **politique d'égalité professionnelle femmes-hommes** lancée le 8 mars 2021

PRIORITÉ 1 : ENCOURAGER LA CRÉATIVITÉ ET L'INNOVATION AU SERVICE DES APPRENTISSAGES

Encourager les initiatives des équipes de terrain, dans les écoles et établissements comme dans les services, est un **principe de confiance qui favorise la créativité et qui constitue le fil rouge** de notre académie dans le cadre de sa feuille de route RH.

Objectif 1. Accompagner la réflexion, la réalisation et l'évaluation de projets

INDICATEURS CLÉS

Le déploiement des projets Notre École Faisons-la Ensemble (NEFE) relève d'une des Politiques Prioritaires du Gouvernement (PPG). En 2023 :

221 projets NEFE validés en 2023 dont 150 dans le 1^{er} degré et 71 dans le 2nd degré

+ de 5 millions d'euros engagés pour 2023-2024-2025

51 833 élèves concernés par des projets « Notre école, faisons-la ensemble », soit environ 10% des élèves de l'académie

35% de projets d'excellence

34% de projets d'égalité

31% de projets de bien-être



✓ LEVIERS

Inscrire les réflexions et actions pédagogiques dans la démarche « Notre école faisons-la ensemble » qui propose à nos écoles, collèges et lycées une démarche participative au service de la construction de projets innovants et d'actions partagées, destinés à améliorer la réussite des élèves et leur niveau, leur bien-être, réduire les inégalités

Impliquer les élèves dans les enjeux du développement durable et développer l'excellence

(Re)créer un cadre de réflexion et d'action collectif : au sein des réseaux pédagogiques, à la faveur de collectifs apprenants, en lien avec la CARDIE

Favoriser les concertations pour développer des projets à différentes échelles (l'école, l'établissement, le réseau pédagogique...)

S'appuyer sur les corps d'inspection et la recherche pour accompagner les expérimentations pédagogiques

Focus : « Notre École, faisons-la ensemble »

La démarche « Notre École, faisons-la ensemble » (NEFE) a pour ambition de **permettre à toutes les parties prenantes de l'École de participer**, depuis l'élaboration jusqu'à la mise en œuvre, à **des projets visant à inscrire l'élève dans un parcours scolaire de réussite**.

Afin d'atteindre cet objectif partagé par l'ensemble de la communauté éducative, le Conseil National de la Refondation dans son pan éducation, contribue à **valoriser les initiatives locales**, répondant à des besoins identifiés, **concourant à l'excellence**, **contribuant à l'égalité des chances et favorisant le bien-être de tous et toutes**.

Les projets émanant des besoins du terrain sont **accompagnés par les équipes d'appui territoriales et les corps d'inspection**. De plus, les échanges et partages de bonnes pratiques au sein d'une communauté NEFE académique, départementale, à l'échelle du réseau ou des conseils inter- et intra-établissements sont encouragés.



RESSOURCE



Le livret académique
« Notre École, faisons-la ensemble »





Focus : la CARDIE (Cellule Académique Recherche, Développement, Innovation et Expérimentation)



INDICATEURS CLÉS

Un réseau de **54** **conseillers** en développement professionnel CARDIE (groupe intercatégoriel et interdegré) représentatifs de la diversité des situations professionnelles pour l'accompagnement de tous types de projets

+ de 60 **projets accompagnés** chaque année dans le cadre de l'appel à projets innovants

Des accompagnements à la demande (collectifs de directeurs d'école, établissements, groupes de personnels de direction...)

Des rencontres régulières de chercheurs et la signature de conventions de partenariat de recherche

5 **collectifs** apprenants accompagnés (didactisation des sciences cognitives, analyse de pratique professionnelle, pédagogies coopératives ; apprendre dehors, médiation animale) en lien avec la recherche

2 **LéA-IFE** suivis (lieux d'éducation associés à l'Institut Français de l'Éducation)

Objectifs et missions, en lien étroit avec l'École Académique de la Formation Continue (EAFC) :

- ✓ **Promouvoir une culture de l'innovation** associant, au sein de collectifs, les équipes projet et les corps d'inspection, les services et délégations, les directions départementales ainsi que les partenaires de l'innovation, notamment la recherche et l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
- ✓ **Accompagner les équipes pour le développement des projets innovants** en lien avec leurs projets d'école, d'établissement ou de réseau, leur mise en œuvre et la mesure de leurs effets
- ✓ **Favoriser le développement d'actions innovantes** centrées sur le projet d'académie
- ✓ **Identifier, valoriser et diffuser les actions innovantes** au niveau académique et au sein du réseau national des CARDIE
- ✓ **Contribuer à l'accompagnement du dispositif** « Notre école, faisons-la ensemble »



RESSOURCES



Un espace dédié sur le **site académique**



Un appel annuel à projets innovants sur l'**espace ACCOLAD de la CARDIE**



Le cahier annuel de l'innovation

Objectif 2. S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue

Les indicateurs de remplacement font partie des politiques prioritaires du Gouvernement (PPG).

✓ LEVIERS

Généraliser les démarches d'amélioration continue dans les écoles et établissements en articulant autoévaluation et évaluation externe, et relier cette démarche à l'élaboration des projets d'école et d'établissement

Partager trois enjeux d'évaluation et d'autoévaluation pour :

- mobiliser collectivement et collaborer
- se situer et s'inspirer
- communiquer et partager

Mettre en place un répertoire dédié à l'évaluation dans toutes les structures (établissements, écoles...), tous les territoires et tous les services de l'académie

Exploiter les enquêtes de qualité de vie au travail (QVT)

Penser la continuité du service public et du remplacement des personnels enseignants, tant de courte durée (RCD) que de longue durée, sachant que les indicateurs de remplacement font partie des politiques prioritaires du gouvernement

Encourager les démarches de transformation et d'innovation dans les services académiques et les DSDEN



Focus : « la Coopérative », laboratoire d'innovation publique de la région académique Occitanie



« **La coopérative** » est un **laboratoire d'innovation publique** porté par la région académique Occitanie.

Ce laboratoire est implanté dans les locaux de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à Montpellier, et est à destination des agents des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

PRIORITÉ 2 :

FORMER, ACCOMPAGNER LES PERSONNELS ET LEUR PERMETTRE D'ÉVOLUER PROFESSIONNELLEMENT



INDICATEURS CLÉS

Pour 2022-2023

68 278 personnels formés

79,7% : taux de présence
des personnels en formation

2,61 jours de formation par
personne

1 000 formateurs dans le
cadre de l'E AFC

3 426 visites
d'accompagnement par les
conseillers RH de proximité

39 personnels accompagnés
par la Mission Académique de
l'Encadrement (MAE)





Objectif 1. Contribuer à la montée en compétences de chacun par la formation continue

Offrir à chacun et chacune la **possibilité de se former**, pour son épanouissement professionnel et personnel, pour la réussite de tous les élèves, est un **enjeu fort pour l'académie de Montpellier**.

L'École académique de la formation continue (EAFC) a pour objectifs de structurer, rendre cohérente et enrichir l'offre de formation continue sur l'ensemble de notre territoire académique.

L'offre de services de l'EAFC repose sur 4 piliers :

- ✓ **une école de proximité**, au plus près des besoins
- ✓ **une mise en synergie** de tous les acteurs
- ✓ **une école ouverte et partenariale** tournée vers la recherche
- ✓ **une ingénierie de formation renouvelée** qui s'appuie sur une formation de formateurs robuste et propose des formations multimodales

Ces piliers prennent vie au travers de **4 grands axes :**

1 Simplifier l'accès à la formation :
l'École académique de la formation continue constitue le guichet unique de la formation académique destinée

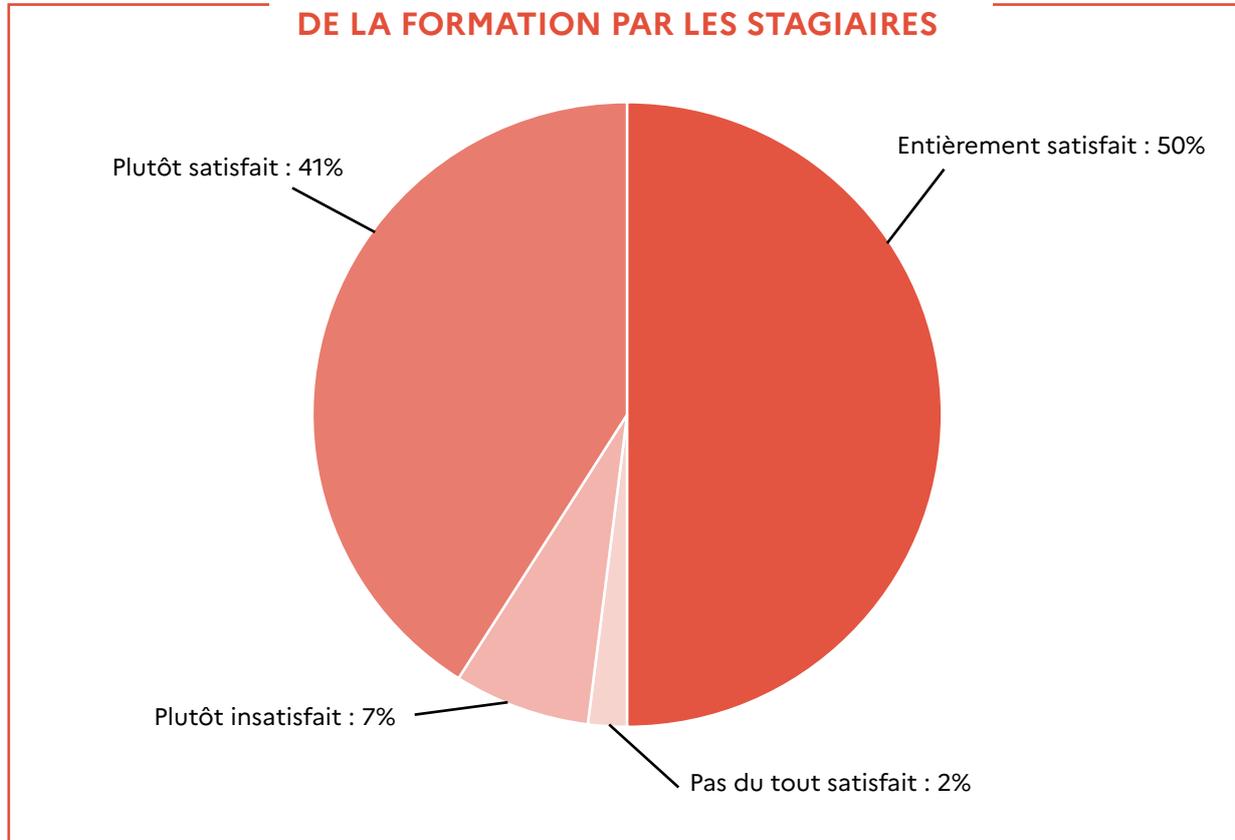
à l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale. Incarnée par un lieu et des interlocuteurs privilégiés, elle a pour objectif d'offrir à tous les personnels un parcours de formation continue.

- 2 Accompagner chaque étape de tous les projets professionnels** en proposant des parcours de formation cohérents et évolutifs. L'offre de formation se décline en parcours de formation, hybrides, personnalisables en fonction d'un projet individuel de développement ou de mobilité professionnelle.
- 3 Valoriser et permettre la montée en compétences de chacun :** l'EAFC offre un accès à des formations diplômantes et certifiantes.
- 4 Construire des parcours avec les équipes au plus près des territoires :** l'EAFC permet le développement des compétences tout au long de la carrière, au plus près des besoins et de l'environnement de travail de tous les personnels. Au-delà des formations individuelles à la carte, l'EAFC propose également des formations collectives pour répondre aux besoins des collectifs de travail (formations d'initiative locale – FIL).



Focus : qu'en disent les stagiaires ?

TAUX DE SATISFACTION ACADÉMIQUE DE LA FORMATION PAR LES STAGIAIRES



✓ LEVIERS

Informers les personnels de l'accompagnement aux différents parcours possibles dans et hors de l'institution

Construire davantage de formations certifiantes

Dans le cadre des nouveaux réseaux pédagogiques territoriaux et de la dynamique impulsée par « Notre école, faisons-la ensemble », **accompagner les projets collectifs et les dynamiques locales**

Renouveler, avec l'appui de la recherche, **les approches didactiques et pédagogiques individuelles et collectives** en s'appuyant sur les démarches collaboratives pour renforcer l'esprit d'équipe, partager les bonnes pratiques et conduire des projets d'envergure

Objectif 2. Accompagner l'évolution professionnelle

Le bien-être des personnels est primordial pour encourager **l'engagement de chacun au service de l'apprentissage des élèves**. Accompagner l'évolution professionnelle de chacun des agents, tout au long de sa carrière, est **une des clefs pour favoriser ce bien-être**.

L'académie s'est dotée d'un **service dédié à l'accompagnement individualisé des personnels**, le SAIP. Il a vocation à accompagner l'ensemble des personnels dans leurs souhaits d'évolution professionnelle. Si le SAIP travaille en étroite collaboration avec les corps d'inspection, les chefs d'établissement, l'EAFC, le service médical, il s'appuie essentiellement sur les Conseillers en Ressources Humaines de Proximité (CRHP) qui sont les acteurs privilégiés de la mise en œuvre des innovations de la politique RH de l'académie. Les CRHP ont été formés aux méthodes de coaching leur permettant d'assurer des accompagnements individuels sur différents sujets (évolution professionnelle, difficulté professionnelle, QVT et santé en lien avec les services concernés, etc.) et des appuis managériaux pour les personnels en situation d'encadrement.

Par ailleurs, des **ateliers de co-développement**, animés par les CRHP et des ateliers d'analyse des pratiques professionnelles, animés par la psychologue du travail académique sont des formats innovants d'accompagnement utilisant l'intelligence collective, proposés aux personnels pour favoriser leur mise en réseau.



✓ LEVIERS

Permettre à chaque professionnel de l'Éducation nationale de connaître les possibilités d'accompagnement par les conseillers RH de proximité

Offrir à chaque personnel, quel que soit son lieu d'exercice, une réponse adaptée à ses besoins, à son projet professionnel et personnel, à chaque étape de sa carrière

Développer une logique de réseau professionnel élargi

Constituer un vivier au sein duquel l'académie peut identifier des ressources correspondant à ses besoins évolutifs et valoriser les parcours professionnels au niveau académique et interacadémique

Mobiliser la Mission Académique de l'Encadrement (MAE) pour renforcer l'accompagnement des cadres et cadres intermédiaires

Conforter le rôle de l'académie dans la formation et la gestion des cadres, avec l'élaboration d'une offre de service individualisée



PRIORITÉ 3 :

CONFORTER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE AU SEIN DE L'ACADÉMIE

Le plan académique « Égalité-Diversité » a été élaboré selon une démarche **associant les partenaires sociaux et l'administration** et favorisant l'implication de toutes et tous.

Issu de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 et du plan national d'action 2021-2023 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ce plan détaille des actions en faveur de l'**égalité professionnelle femmes-hommes** et de la **lutte contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles** et le **harcèlement moral ou sexuel**.

Objectif 1. Former et sensibiliser à l'égalité professionnelle

Parmi les mesures « piliers » du plan académique, figurent les **actions de formation à destination de l'ensemble des personnels d'encadrement**. Afin de déployer son plan de formation et pour développer son vivier de formateurs, l'académie s'appuie sur la « Lettre RH ».

LEVIERS

Former les acteurs à la question du genre et de la lutte contre les stéréotypes sexistes

Diffuser largement le guide du recrutement et déployer la communication

Permettre aux femmes un meilleur accès aux postes d'encadrement et de haut encadrement

Associer les représentants des personnels à la démarche, notamment dans le cadre des GT dédiés à l'égalité professionnelle

Soutenir les femmes aux étapes clés de leur carrière

Objectif 2. Pérenniser les actions en faveur de l'égalité professionnelle

Au-delà des formations de sensibilisation à l'égalité professionnelle, **l'académie développe des actions innovantes** telles que le coaching féminin, dans le cadre de la Mission Académique de l'Encadrement.

Pour la période 2023-2027, l'académie a pour ambition de **renforcer les actions engagées**, notamment au travers d'une étroite collaboration entre les acteurs de l'académie chargés de piloter les actions relatives à l'égalité, qu'il s'agisse de l'égalité filles-garçons ou de l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Focus : le concours académique « À voix égales »

« À voix égales » est le **premier concours national d'éloquence au féminin**. Lancé à l'initiative de l'académie de Montpellier, ce concours a obtenu un financement de la part du fond pour l'égalité professionnelle dans la fonction publique pour sa première édition en 2022. Ce concours repose sur l'accompagnement des personnels féminins afin de les faire monter en compétence et en confiance et ainsi favoriser l'égal accès des femmes et des hommes à tous les niveaux d'encadrement. La deuxième édition est lancée en 2023.

LEVIERS

Mobiliser les référents Égalité et Diversité (académique, départementaux, dans chaque service RH du rectorat, à la DSI et dans les services des DSDEN, au sein de la FSSCT)

Développer le coaching professionnel

Veiller, dans le cadre des Lignes directrices de Gestion Académiques à des déroulements de carrière équitables

Objectif 3. Mettre en œuvre des outils statistiques sexués

Focus : le Rapport Social Unique

Il permet de **renforcer la connaissance statistique de la situation comparée des femmes et des hommes**, l'évaluation et le suivi des actions conduites en matière d'égalité professionnelle.

Le développement de l'open data a pour **objectif de rendre accessibles les données générées au grand public**. Les statistiques du rapport de situation comparée relatif à l'égalité professionnelle femmes/hommes ont été retenues pour cette mise à disposition internet. Elles seront mises à disposition des utilisateurs, pour la période 2015-2022.



RESSOURCE



Le Rapport Social Unique (RSU)

PRIORITÉ 4 : VEILLER À L'ÉPANOUISSEMENT ET AU BIEN-ÊTRE PROFESSIONNEL DE CHACUN

L'académie déploie un **plan d'action pour transformer en profondeur les services académiques** afin qu'ils soient en mesure de proposer une réponse moins administrative, plus individualisée et plus humaine à ses agents.

Objectif 1. Développer l'accueil des nouveaux personnels et des entrants dans les métiers

Une attention particulière est portée pour que **chaque collègue**, débutant ou arrivant à la faveur d'une mutation, **se sente accueilli et accompagné** dans sa prise de fonction.



✓ LEVIERS

Adapter la formation des professeurs stagiaires en collaboration avec l'INSPE (stagiaires mi-temps) et dans le cadre de l'E AFC (stagiaires à temps complet)

Accueillir, former et soutenir les nouveaux personnels, notamment en éducation prioritaire

Renforcer l'accompagnement des néo-contractuels et sécuriser leurs parcours

Développer et améliorer la communication des outils et dispositifs d'accompagnement



Objectif 2. Faire vivre la charte de pilotage des EPLE

La charte des pratiques de pilotage des EPLE (Établissements Publics Locaux d'Enseignement) de l'académie, signée en mai 2023 avec les représentants des personnels de direction des EPLE, traduit sur l'ensemble de l'académie une **volonté d'accompagner et de faciliter le fonctionnement des établissements** dans le respect de leur autonomie pour s'adapter aux besoins locaux.

Elle précise l'évolution et l'enrichissement des missions des établissements, de leur fonctionnement et de leur pilotage en lien étroit avec les autorités académiques et des partenaires institutionnels constitutifs de leur environnement.

La charte de pilotage des EPLE est le **fruit d'un travail collaboratif**, coconstruit en groupes de travail intercatégoriels. Les enjeux de qualité de vie au travail des équipes de direction des EPLE sont au cœur de cette charte qui participe directement à l'amélioration de la QVT des personnels de direction et plus largement, de l'ensemble des personnels au sein des EPLE.

Elle propose des actions concrètes, à court et moyen termes, mettant en synergie l'ensemble des acteurs concernés.

Les axes de la charte de pilotage des EPLE :

- ✓ **Accompagner de manière individualisée les personnels de direction** dans l'exercice de leur métier
- ✓ **Optimiser la gouvernance et le pilotage de l'EPLE**
- ✓ **Garantir le bon fonctionnement de l'EPLE** dans son environnement institutionnel et local

 **RESSOURCE**



La charte de pilotage

Objectif 3. Prendre en compte l'équilibre des rythmes de vie entre domaine professionnel et domaine privé

L'axe 4 du Plan Égalité-Diversité ambitionne de **mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle.**

✓ LEVIERS

Élaborer un **guide RH** pour informer les agents de leurs droits et, corollairement, informer et former les gestionnaires de personnels sur l'impact des différents congés (paye et retraite)

Intégrer le **temps partiel** comme une modalité à part entière de l'accompagnement de la parentalité et/ou de l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle

Veiller à l'**organisation des réunions** sur des créneaux horaires appropriés

Privilégier les **formations hybrides**

Adapter la **charte du télétravail** au bénéfice de l'égalité professionnelle et de la qualité de vie au travail





**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Notre projet

Pour la réussite de tous

www.ac-montpellier.fr

Directrice de la publication

Sophie BÉJEAN
Rectrice de la région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier

Région académique Occitanie

31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier Cedex 2

Janvier 2024

Conception graphique

Agence WINZAO

Création et réalisation

Service Communication

Crédits photos

Académie de Montpellier

Impression

SRD Académie de Montpellier